

RAPPORT ANNUEL



L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec

20082009

Québec, juin 2009

Monsieur Yvon Vallières, Président de l'Assemblée nationale, Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,
Kathleen Weil

Montréal, juin 2009

Mme Kathleen Weil
Ministre de la Justice du Québec, Procureure générale, Notaire générale du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles, ministre responsable de la lutte contre l'homophobie

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.



Claude Leblond, t.s., M.S.s.
Président, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Montréal, juin 2009

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président, Office des professions du Québec

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération très distinguée.



Claude Leblond, t.s., M.S.s.
Président, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Profession : travailleur social

Le champ d'exercice de la profession de travailleur social consiste à évaluer le fonctionnement social, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre ainsi que soutenir et rétablir le fonctionnement social de la personne en réciprocité avec son milieu dans le but de favoriser le développement optimal de l'être humain en interaction avec son environnement.

Profession : thérapeute conjugal et familial

Le champ d'exercice de la profession de thérapeute conjugal et familial consiste à évaluer la dynamique des systèmes relationnels des couples et des familles, déterminer un plan de traitement et d'intervention ainsi que restaurer et améliorer les modes de communication dans le but de favoriser de meilleures relations conjugales et familiales chez l'être humain en interaction avec son environnement.

Table des matières

Les lettres de présentation	2
Les définitions des deux professions	2
Le rapport d'activité du président	3
Le personnel du siège social	6
Le rapport d'activité de la secrétaire et directrice générale	7
Membre honoraire 2008	7
Membre émérite 2008	8
Le tableau des membres et les statistiques	10
Le rapport d'activité du Conseil d'administration	13
Récipiendaire du prix Mérite du CIQ	14
Le rapport d'activité du Comité exécutif	15
Bureau du syndic	17
Les comités statutaires	19
Le Comité de la formation	19
Le Comité des admissions et des équivalences	20
Le Comité d'inspection professionnelle	28
Le Comité de révision	31
Le Conseil de discipline	32
Le Comité d'enquête sur l'utilisation illégale des titres	34
Le Comité de pratique de la thérapie conjugale et familiale	36
Le Comité de la médiation familiale	37
Les comités non statutaires	38
Le Comité d'étude des programmes universitaires en thérapie conjugale et familiale	38
Le Comité de la formation continue	39
Le Comité de la revue Intervention	43
Le Comité des pratiques autonomes en cabinet privé ou en milieu de travail	45
Le Comité de la pratique en protection de la jeunesse	46
Le Comité de la pratique en centre de santé et de services sociaux	47
Le Comité d'éthique	48
Le Comité jeunesse	49
Les publications, guides et outils cliniques à l'intention des membres	50
Le rapport des vérificateurs	51
Notre mission, nos valeurs	63

ISSN 1480-3860

Dépôt légal: 3e trimestre 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Le générique masculin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre féminin, dans le seul but d'alléger le texte.



Claude Leblond, t.s., M.S.S.
Président

Rapport d'activités du président

C'est avec plaisir que je signe à nouveau cette année, pour une neuvième fois consécutive, ce rapport d'activité en tant que président de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. Je vous invite à lire avec attention ce rapport annuel afin de découvrir tout le professionnalisme et le dynamisme qui animent nos administrateurs, l'ensemble de nos bénévoles ainsi que le personnel de la permanence. À travers toutes ces activités, un seul objectif : la protection du public, de façon générale, et des personnes les plus vulnérables, plus particulièrement.

La modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines

Déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2007, le projet de loi 50 (Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines) est mort au feuillet, à l'automne 2008, à la faveur d'élections générales. En mars 2009, la nouvelle ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Kathleen Weil, ramenait le dossier devant les parlementaires en présentant le projet de loi 21, une version revue et améliorée, apportant des précisions quant à certains libellés et offrant de meilleures garanties quant à la continuité, l'accessibilité et la disponibilité de services de qualité à la population.

Le projet de loi 21 répond également aux appréhensions d'un certain nombre d'intervenants par l'ajout de clauses transitoires leur permettant de continuer d'exercer leurs activités habituelles, même si celles-ci deviennent réservées, selon certaines conditions. Il accorde aux travailleurs sociaux, en partage avec d'autres professionnels, la réserve de plusieurs activités ainsi que la réserve exclusive de l'activité portant sur l'évaluation psychosociale d'une personne dans le cadre des régimes de protection du majeur ou du mandat donné en prévision de l'incapacité du mandant. Enfin, il accorde aux thérapeutes conjugaux et familiaux la réserve de trois activités professionnelles, activités qu'ils partagent avec d'autres professionnels. Ainsi, le champ d'exercice de cette profession, qui jouit d'une longue tradition et qui s'est jointe à l'OPTSQ en 2001, sera désormais inscrit au Code des professions.

Depuis mars 2008, j'ai multiplié les rencontres, en milieu de travail, avec des travailleurs sociaux, des thérapeutes conjugaux et familiaux, des techniciens en travail social, des agents de relations humaines et plusieurs autres professionnels et gestionnaires à qui j'ai pu expliquer les origines et l'objectif de la modernisation des pratiques professionnelles en santé mentale et en relations humaines. J'ai pu également les rassurer sur la volonté du législateur de maintenir le niveau d'emploi afin de garantir l'offre de services. Quelle que soit l'issue de ce dossier, je tiens à rendre hommage à l'ensemble des ordres concernés qui depuis le départ ont fait de la protection du public leur principal enjeu.

Une année bien remplie pour les thérapeutes conjugaux et familiaux

En novembre 2008 avait lieu un premier rendez-vous annuel des thérapeutes conjugaux et familiaux. Articulé autour d'un thème évocateur – Les thérapeutes conjugaux et familiaux : une histoire d'avenir – cet événement a permis de faire le pont entre la riche histoire de cette profession, ainsi que les défis et les enjeux qui l'attendent à moyen et à long terme.

Sous la présidence de Mme Louise Lemieux, t.c.f., le Comité d'étude de programmes universitaires en thérapie conjugale et familiale s'est mis à l'œuvre avec pour mandat d'étudier l'adéquation entre les projets de programmes universitaires et les compétences requises pour l'exercice de cette profession. La création de ce comité a reçu l'appui de l'Office des professions et les travaux vont se poursuivre en 2009 – 2010.

Enfin, nous avons saisi l'Office des professions de notre volonté de modifier la dénomination de l'Ordre afin que celle-ci évoque clairement la présence de nos deux professions en devenant l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux. Nous nous attendons à ce que cette demande fasse partie d'un projet de loi omnibus pouvant être soumis aux parlementaires dans les prochains mois.

Rappel historique concernant le cheminement du projet de loi 21

1999

Le ministre de la Justice initie la démarche pour une réforme des professions en santé et en relations humaines (Groupe Bernier).

Juin 2002

Adoption de la loi 90, Loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé. Cette loi établit un nouveau partage des champs d'exercices professionnels ainsi que les activités désormais réservées aux médecins, aux pharmaciens, aux infirmières, aux technologues en radiologie, aux diététistes, aux orthophonistes et audiologistes, aux physiothérapeutes, aux ergothérapeutes, aux infirmières auxiliaires, aux technologues médicaux et aux inhalothérapeutes.

Janvier 2004

L'Office des professions confie aux experts du Comité Trudeau le mandat de produire un rapport concernant la modernisation des pratiques professionnelles en santé mentale et en relations humaines, incluant l'encadrement de la pratique de la psychothérapie. Les professionnels concernés sont les psychologues, les travailleurs sociaux, les thérapeutes conjugaux et familiaux, les conseillers en orientation, les psychoéducateurs, les ergothérapeutes, les infirmières et les médecins.

Décembre 2005

Le Comité Trudeau remet son rapport à l'Office des professions.

Mars 2006

Les ordres professionnels concernés réagissent au rapport Trudeau.

Décembre 2007

L'Assemblée nationale adopte le principe du projet de loi 50, Loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Mars 2008

La Commission des institutions de l'Assemblée nationale consulte sur invitation des organismes (dont l'OPTSQ) sur le projet de loi 50.

8 décembre 2008

Élections générales au Québec. Le projet de loi 50 meurt au feuillet.

24 mars 2009

La nouvelle ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Kathleen Weil, présente à l'Assemblée nationale le projet de loi 21, une version revue et améliorée du projet de loi 50.

L'adéquation entre les besoins de la pratique du travail social et la formation universitaire

De concert avec les milieux universitaires, le Comité de formation de l'Ordre poursuit ses travaux afin que la formation initiale en service/travail social – donnant accès au titre de travailleur social et travailleuse sociale – soit revisitée de façon à mieux refléter les compétences nécessaires aujourd'hui à la pratique de la profession. Le Comité de formation se dotera d'outils lui permettant de bien évaluer les projets élaborés par les milieux universitaires.

Les délais de traitement des dossiers en discipline; une situation qui demeure préoccupante

Nous constatons que la situation maintes fois dénoncée en ce qui concerne les délais inacceptables de traitement des dossiers demeure préoccupante. Cet état de fait est préjudiciable à la fois au public ainsi qu'à certains membres sous le coup de décisions en radiation provisoire.

La mobilité des travailleurs sociaux au Canada et à l'étranger

C'est en octobre 2008, à Québec, que le président de la République française, Nicolas Sarkozy, et le premier ministre du Québec, Jean Charest, signaient l'Entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette entente revêt un caractère novateur et constitue une première entre l'Europe et l'Amérique. Elle vient en appui aux travaux visant la négociation d'un partenariat économique entre l'Union européenne et le Canada. J'ai eu le privilège de participer à cette cérémonie et j'ai également signé un engagement à conclure une entente avant le 31 mars 2009. Nous travaillons également à identifier nos vis-à-vis français pour discuter d'une éventuelle entente similaire concernant les thérapeutes conjugaux et familiaux.

D'autre part, conformément à l'article 7 de l'Entente sur le commerce intérieur¹, les travailleurs sociaux détenteurs d'un permis émis par l'organisme de réglementation d'une province ou d'un territoire pourront, à compter du 1^{er} avril 2009, pratiquer leur profession partout sur l'ensemble du territoire canadien. Une entente similaire portant sur la mobilité de la main-d'œuvre entre l'Ontario et le Québec permet la pleine mobilité des travailleurs accrédités, notamment les travailleurs sociaux.

Création du Conseil canadien des organismes de réglementation en travail social

L'OPTSQ travaille activement à la création d'une structure regroupant tous les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation en travail social. Cette nouvelle instance deviendra un espace de réflexion sur les enjeux de la réglementation dans une perspective nationale. Une des priorités pourrait être de déterminer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Nous avons pour objectif d'en arriver à l'annonce officielle de la création de ce Conseil au cours des prochains mois. Je suis personnellement très fier de cet accomplissement dans un dossier où je me suis beaucoup investi.

L'OPTSQ, membre fondateur de l'Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale

L'AIFRIS a été fondée en juin 2008, à la suite des deux premiers congrès internationaux des formateurs en travail social. Cet organisme international vise la création d'espaces de rencontre pour faire le point sur les recherches scientifiques, les expériences pédagogiques et les pratiques professionnelles, de même que sur les transformations socio-économiques contemporaines. Tous les deux ans, l'AIFRIS convoquera le monde francophone à un congrès international du travail social. L'OPTSQ est fier du rôle actif qu'il a joué dans la création de cet organisme avec des partenaires de France, de Belgique, de la République démocratique du Congo, de la Roumanie, de la Suisse et de la Tunisie. À ce titre, je tiens à souligner le rôle majeur joué dans le dossier par M. Claude Larivière, t.s., professeur agrégé à l'École de Service social de l'Université de Montréal et membre de notre conseil d'administration. Toujours sur la scène internationale, à Montpellier, en juillet 2008, j'ai eu le plaisir de présenter le processus d'élaboration du Référentiel de compétences des travailleurs sociaux lors de la biennale du Groupement national des instituts du travail social (GNI).



Les travaux du Groupe de pilotage national en santé mentale et en relations humaines

Le mandat de ce Groupe qui découle de la planification de la main-d'œuvre du ministère de la Santé et des Services sociaux (PMO), et dont l'Ordre fait partie, porte sur l'organisation du travail et des services, l'utilisation optimale des compétences et de la main-d'œuvre, les conditions d'exercice ainsi que sur l'impact de l'entrée en vigueur éventuelle du projet de loi 50 (devenu le projet de loi 21). Il va sans dire que le contexte de pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la santé et des services sociaux est également dans la mire des membres du Groupe. Sur ce point, certains constats pourraient nous être utiles pour convaincre le gouvernement et les milieux universitaires d'accueillir chaque année un plus grand nombre d'étudiants en service/travail social.

Visibilité et représentation

En mars 2009, dans le cadre de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec, j'ai eu le privilège de souligner le lancement fait à l'automne du programme de baccalauréat en travail social à l'Université du Québec à Rimouski. L'UQAR répondait ainsi à une forte demande de la région. Ce nouveau programme constitue une excellente réponse aux pénuries de travailleurs sociaux, particulièrement dans tout l'Est-du-Québec et sur la Côte-Nord. Pendant la même période, j'ai également eu le plaisir de rencontrer un grand nombre de membres lors d'activités organisées dans le cadre de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec.

Fidèle à ses habitudes, l'Ordre a multiplié les occasions de visibilité, d'implication et de promotion de ses valeurs de justice et d'équité sociales. Je pense ici au Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés et le Conseil interprofessionnel du Québec, organismes au sein desquels j'ai le privilège de siéger, dans l'ordre, en tant que président et secrétaire, la Fondation Émergence (lutte contre l'homophobie) où j'assume la vice-présidence, Cactus Montréal, (organisme voué à la réduction de la transmission du VIH), où j'agis en tant d'administrateur, et le Conseil québécois d'agrément. De plus, nous avons maintenu notre adhésion, en tant que membre, et notre implication au Collectif pour un Québec sans pauvreté, en participant notamment à l'opération « Mission collective : bâtir un Québec sans pauvreté ».

Le mot de la fin

La publication de ce rapport annuel boucle la boucle sur une année particulièrement active et fertile en événements. Grâce au soutien de nos administrateurs, à l'implication de nos bénévoles, au professionnalisme de nos membres et au dynamisme de nos employés, nous avons abattu de l'excellent travail afin de relever ce défi ultime que constitue la protection du public.

Merci.



Note

1. Entente signée en 1994 par les gouvernements canadien, provinciaux et territoriaux, facilitant la circulation des gens, des investissements et des services au Canada. Le chapitre 7 de l'ECL, qui porte sur la mobilité de la main-d'œuvre, stipule que tout travailleur qualifié occupant un emploi dans une province ou un territoire doit avoir le droit de bénéficier de possibilités d'emploi dans tout autre territoire ou province du Canada.



Présidence

Claude LEBLOND, t.s., président
Sara VEILLEUX, assistante à la présidence

Direction générale

Ghislaine BROSSEAU, t.s., secrétaire et directrice générale
Marie-Cécile PIOGER, assistante de direction
Rose-Myrène DORIVAL, secrétaire de direction

Admission, services juridiques et règlementaires, thérapie conjugale et familiale et médiation familiale

Richard SILVER, t.s., avocat, registraire et conseiller juridique
Louise ROBERGE, t.c.f., psychologue, chargée d'affaires professionnelles, thérapie conjugale et familiale
Sylvie POIRIER, secrétaire administrative, services juridiques et règlementaires
Nathalie FIOLO, secrétaire, réadmission et bureau du syndic
Lucie ROBICHAUD, secrétaire, admission, médiation familiale et thérapie conjugale et familiale

Services administratifs et technologies de l'information

Sylvie TREMBLAY, directrice, services administratifs et des technologies de l'information
Martine PROVOST, secrétaire administrative
Carolina LOYOLA, commis senior à la comptabilité
Mélissa NOURRY, commis intermédiaire
Claire KINELSKI, réceptionniste

Service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel

Natalie BEAUREGARD, t.s., coordonnatrice
Marielle PAUZÉ, t.s., chargée d'affaires professionnelles
Marie-Lyne ROC, t.s., chargée d'affaires professionnelles
Jean-Yves RHEAULT, t.s., responsable du programme de l'inspection professionnelle
Huguette HOULE, secrétaire administrative
Johanne MARTEL, secrétaire à l'inspection professionnelle et au contrôle de l'exercice professionnel pour le comité de révision
Tatiana PETROVA, secrétaire au contrôle de l'exercice professionnel, discipline et révision
Émilie GRÉGOIRE, secrétaire, remplaçante de Valérie Tengueu Motso (congé de maternité)

Conseil de discipline

Maria GAGLIARDI, avocate, secrétaire au Conseil de discipline

Service des communications et publications

Luc TROTTIER, responsable des communications
André BEAUDOIN, t.s., coordonnateur de la revue Intervention
Johane BERGERON, conseillère en relations publiques
Anouk BOISLARD, secrétaire
Isabelle TESSIER, secrétaire

Bureau du syndic

Étienne CALOMNE, t.s., syndic
Marcel BONNEAU, t.s., syndic adjoint
Dennis FARLEY, t.s., syndic adjoint
Jacqueline LA BRIE, t.s., syndique adjointe



Ghislaine Brosseau, t.s.
Secrétaire et directrice générale

Rapport d'activités de la secrétaire et directrice générale

En tant que secrétaire et directrice générale de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, j'ai le plaisir de signer ce rapport d'activités. D'entrée de jeu, je tiens à rendre hommage à tous les travailleurs sociaux et à tous les thérapeutes conjugaux et familiaux qui œuvrent bénévolement au sein des nombreux comités (statutaires et non statutaires) et groupes de travail de l'Ordre. C'est en grande partie grâce à leur dévouement et à leurs compétences que nous pouvons nous acquitter de notre mandat de protection du public. Je souhaite également remercier tous les membres du personnel de la permanence pour leur excellent travail.

Activités réglementaires

Pour une deuxième année consécutive, nous avons amélioré le contenu factuel de ce rapport annuel pour qu'il s'ajuste aux nouvelles règles établies par l'Office des professions en ce qui a trait au règlement sur le rapport annuel des ordres professionnels. L'an prochain, nous compléterons cette opération dont le but ultime est d'offrir au public la meilleure qualité possible en terme d'information et de reddition des comptes. D'autre part, nous sommes toujours dans l'attente d'un développement en ce qui concerne le projet de règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de travailleur social. Ce règlement définit les notions d'équivalence de diplôme¹, d'une part, et de formation², d'autre part. Le projet de règlement a été publié dans la Gazette officielle du Québec, pour consultation, en mars 2008. Nous devrions être fixés sur le sort réservé à ce dossier au cours des prochains mois.

La formation, au cœur de nos priorités

L'entrée en vigueur de notre Politique de formation continue, adoptée par le Conseil d'administration en mai 2007, a eu un impact significatif sur la demande en formation de la part des membres. Nous sommes d'ailleurs à identifier des moyens pour bonifier notre offre de formation afin de répondre à cette demande grandissante qui témoigne de la volonté de nos membres de parfaire leurs compétences afin de mieux servir le public. Toujours dans une perspective d'amélioration des compétences de nos membres, nous avons tenu, en mars 2009, un colloque sous le thème « *Oser, agir* », portant sur l'exploration de parcours professionnels différents et sur des thématiques novatrices. Les conférenciers ont abordé des sujets aussi variés que la dignité en fin de vie, l'intervention psychosociale téléphonique et l'intervention auprès des hommes en détresse, pour ne nommer que ceux-là. Lors de ce colloque, nous avons eu le privilège de recevoir, en tant que présidente d'honneur et conférencière invitée, l'Honorable Monique Bégin, ex-ministre fédérale de la Santé et du Bien-Être, marraine de la première Loi canadienne sur la Santé. Cosignataire du rapport de la Commission des déterminants sociaux de la Santé (Organisation mondiale de la Santé), Mme Bégin a livré un message stimulant et empreint d'humanisme que nous ne sommes pas prêts d'oublier et dont j'ai retenu une phrase en particulier : « C'est impossible de faire un bon travail, comme travailleur social, travailleuse sociale, sans être engagé dans l'action. Ce n'est pas une profession pour rester neutre. Vous avez la légitimité pour parler, et parler fort! ». Merci, Madame Bégin.

Je suis fière de souligner la naissance d'un nouveau partenariat entre l'Ordre et la Chambre des notaires en ce qui a trait au développement et à une meilleure connaissance mutuelle des compétences des travailleurs sociaux et des notaires dans les dossiers de régimes de protection et d'homologation de mandats en cas d'incapacité. Étant donné la portée légale de telles mesures et de leur impact potentiel sur la liberté des personnes concernées, l'OPTSQ et la Chambre des notaires sont d'avis que leurs membres doivent être parfaitement outillés pour défendre les meilleurs intérêts de la personne. Cette collaboration pourra prendre plusieurs formes sur lesquelles nous nous pencherons au cours des prochains mois.

Membres honoraire et émérite

En 2006 - 2007, l'Ordre lançait deux nouvelles catégories de membres afin de souligner publiquement la contribution remarquable de deux personnalités à la promotion des valeurs de justice, d'équité sociale et des droits de la personne. Les récipiendaires 2007 – 2008 furent M. Dan Bigras, en tant que membre honoraire, et Mme Jacqueline Prud'homme, travailleuse sociale et thérapeute conjugale et familiale, en tant que membre émérite.

M. Dan Bigras, membre honoraire



En intronisant Dan Bigras à titre de membre honoraire, l'Ordre a voulu souligner la qualité de son action humanitaire en général, et plus particulièrement auprès des jeunes, de même que ses valeurs de dignité, d'équité de justice sociale. M. Bigras figure parmi les artistes les plus appréciés du Québec. En 16 ans, grâce au Show du Refuge, il a recueilli plus de 2 millions \$ afin d'aider les jeunes. En 2007, son engagement social est souligné de façon toute particulière alors que lui est décerné le titre d'Artiste pour la paix. En recevant la plaque souvenir des mains du président de l'Ordre, M. Claude Leblond, t.s., Dan Bigras a déclaré : « Merci de m'honorer par ce titre. [...] Prendre la parole fait partie de mon travail. C'est aussi un devoir pour tout le monde. Dans le cadre de mon implication pour le Refuge, j'ai constaté qu'il existe des milliers d'organismes communautaires et plus d'un million de personnes qui œuvrent à améliorer le sort d'autrui. Ça m'a grandement rassuré sur la société. [...] Je suis très heureux de faire partie de votre gang. Je viens ici vous rendre hommage à mon tour. Je suis très fier de vous. Merci beaucoup! »

Hommages et encouragements

Nous avons placé la barre très haute, l'an dernier, en faisant de Mme Françoise David et de M. Jean-Pierre Duplantie, respectivement, nos premiers membres honoraire et émérite. Je peux cependant affirmer que les récipiendaires de cette année sont tout aussi méritants. Il s'agit en effet de M. Dan Bigras (membre honoraire) et de Mme Jacqueline Prud'homme, t.s., t.c.f. (membre émérite). Chez M. Bigras, nous avons voulu souligner la qualité de son implication sociale et de son action humanitaire, particulièrement auprès des jeunes. En ce qui concerne Mme Prud'homme, c'est une remarquable carrière vouée à l'avancement et au rayonnement des professions de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial que nous avons voulu mettre en lumière. Dans le même ordre d'idées, nous avons recommandé au Conseil interprofessionnel du Québec la candidature de M. Jean-Luc Lacroix, t.s., t.c.f., pour le prix Mérite décerné chaque année à des professionnels ayant contribué de façon exceptionnelle à leur ordre et au système professionnel en général. Nous avons également décerné trois bourses d'études en collaboration avec la compagnie d'assurances *La Personnelle* à des étudiants en travail social. La Bourse de niveau baccalauréat a été remise à Mme Amélie Dumont, étudiante associée, celle de niveau maîtrise à Mme Michèle Ouellet, t.s. Mme Marie-Hélène Morin, t.s., a quant à elle reçu la bourse de niveau doctorat. Enfin, la toute première Bourse d'aide à la publication d'une valeur de 5 000 \$, remise par l'Ordre, a été attribuée à Mme Louise Carignan, t.s. L'ouvrage que Mme Carignan s'est engagée à publier porte le titre provisoire de : *Voleurs d'enfance... Non! Sauveurs d'enfance*.

La Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec

La thématique « *Oser le travail social* » a donné le ton à une Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux particulièrement réussie grâce, en grande partie, à l'implication remarquable des équipes de coordination régionale. Supporté par la campagne publicitaire radiophonique, le choix d'une « activité vedette » parmi toutes celles pratiquées par les travailleurs sociaux a permis cette année une bien meilleure couverture médiatique. Des affiches thématiques installées par les travailleurs sociaux dans la grande majorité de leurs lieux de travail ont permis d'attirer davantage l'attention du grand public. Nous avons d'ailleurs profité de l'effervescence de la Semaine pour lancer le Guide pour la pratique professionnelle des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux en milieu communautaire, adopté un peu plus tôt par les administrateurs de l'Ordre. Je félicite Mme Marie-Lyne Roc, t.s., chargée d'affaires professionnelles à l'Ordre, pour ses compétences et son leadership dans ce dossier.

Implication et représentation

Le Comité jeunesse de l'Ordre a lancé ses activités au cours de la présente année. Son mandat est de soutenir les jeunes professionnels et de faciliter leur intégration sur le marché du travail, de leur offrir un lieu d'échange leur permettant de mettre leurs expériences en commun dans le but de contribuer à l'amélioration de la pratique. La première « sortie officielle » du Comité s'est effectuée dans le cadre de la 3^e édition du Colloque des étudiants en travail social qui s'est tenu à l'Université Laval, à Québec, en février 2009.

Comme le veut maintenant la tradition, nous avons tenu deux rencontres en présence de tous les coordonnateurs régionaux afin de les informer des grands dossiers en cours et pour les entendre sur leurs attentes et leurs préoccupations. Ces rencontres permettent de tisser des liens et de développer une meilleure compréhension mutuelle de nos tâches et mandats respectifs.

Mme Jacqueline Prud'homme, t.s., t.c.f., membre émérite



Membre de l'Ordre depuis 1962, travailleuse sociale et thérapeute conjugale et familiale, Mme Prud'homme est connue et reconnue en tant que grande clinicienne, superviseure et formatrice, notamment à l'Association des psychothérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. Psychanalyste, elle est également membre de la Société psychanalytique de Montréal et cofondatrice de l'Institut québécois de psychothérapie. Conférencière hautement sollicitée et appréciée, Mme Prud'homme a joué un rôle considérable dans l'essor de la thérapie conjugale et familiale au Québec et ailleurs dans le monde. Mais au-delà de son grand savoir, de son expertise et de sa notoriété, c'est sans aucun doute pour son grand humanisme, sa profonde empathie, son amour pour la personne humaine que l'Ordre l'intronise au rang de membre émérite. Au moment de recevoir la plaque souvenir, présentée par le président de l'Ordre, M. Claude Leblond, t.s., Jacqueline Prud'homme a prononcé quelques mots : « Je suis très touchée par cet hommage. J'ai effectivement connu un long et riche parcours. Lorsqu'on est enthousiaste pour quelque chose, on doit s'accrocher et tracer le chemin pour que les autres puissent apprécier ce que l'on a effectué et reprendre le flambeau. En retrouvant d'anciens élèves et amis, je m'aperçois qu'une transmission de la thérapie conjugale et familiale s'est faite, dans un esprit d'humanité et de compétence. C'est par cette transmission que, petit à petit, on pourra changer l'humanité. »

Il m'apparaît important de souligner le succès remporté en novembre (?) dernier par la première Journée annuelle des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux. Cette rencontre a notamment permis aux participants de réaliser davantage l'importance du réseautage afin de briser l'isolement, tout en prenant connaissance des démarches et des outils développés par la conseillère en relations publiques, Mme Johane Bergeron, dans le dossier de la reconnaissance par les compagnies d'assurances.

L'Ordre s'implique à fond au sein du Conseil interprofessionnel afin de partager son expertise avec les représentants d'autres ordres sur des préoccupations communes, notamment au niveau du forum des syndicats, de la législation, de l'inspection, des communications et des directions générales. Cette présence nous permet de contribuer activement à l'évolution du système professionnel.

Le mot de la fin

Bien d'autres éléments mériteraient d'être cités dans ce rapport d'activités. Je conclurai cependant en constatant, avec une grande fierté, qu'à tous les points de vue, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec joue un rôle important et prend sa place parmi tous ses partenaires préoccupés par le rôle fondamental que joue le système professionnel au chapitre de la dispensation de services de qualité dans le domaine de la santé et des services sociaux. Cette visibilité, cette notoriété, nous la devons d'abord et avant tout à nos membres travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux. C'est par eux que s'actualise, au quotidien, notre devise : *L'Humain. Avant tout.*



Notes

1. Attestant que le niveau de connaissances et d'habiletés du titulaire d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec est équivalent à un diplôme reconnu par le gouvernement du Québec.
2. Attestant que la formation d'un candidat démontre qu'il a acquis un niveau de connaissances et d'habiletés équivalent à celui acquis par le titulaire d'un diplôme reconnu par le gouvernement du Québec.

Tableau des membres

Nombre de membres à titre de travailleur social le 31 mars 2008	7 011
Nombre de membres à titre de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2008	310
Nombre de membres à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2008	(110)
Nombre de membres le 31 mars 2008	7 211

Mise à jour du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Permis de travailleur social

Délivrance de permis	647
• Permis « régulier »	642
• Permis temporaire	5
• Permis par dérogation de l'Article 35 de la Charte de la langue française	0
• Permis restrictif	0
• Permis restrictif temporaire	0
• Permis spécial	0
Autorisation spéciale accordée	0
Renouvellement de l'autorisation spéciale	0
Réinscription	277
Radiation / Volontaire	(57)
Radiation / À défaut de paiement	(448)
Radiation / Expiration du permis temporaire	(3)
Radiation / Décision disciplinaire	(0)
Radiation / Non renouvellement de l'autorisation spéciale	(0)
Suspension ou révocation de permis	(0)
Décès	(5)
Renouvellement du permis temporaire par l'Office québécois de la langue française	1
Transformation du permis temporaire en permis « régulier » à la suite de la réussite de l'examen de l'Office québécois de la langue française	10
Règlement sur les stages de perfectionnement de l'Ordre	
• Imposition d'un stage de perfectionnement dans le cadre d'une nouvelle admission	6
• Imposition d'un stage de perfectionnement dans le cadre d'une réinscription	4
Limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Permis de thérapeute conjugal et familial

Délivrance de permis	4
• Permis « régulier »	4
• Permis temporaire	0
• Permis par dérogation de l'Article 35 de la Charte de la langue française	0
• Permis restrictif	0
• Permis restrictif temporaire	0
• Permis spécial	0
Autorisation spéciale accordée	0
Renouvellement de l'autorisation spéciale	0
Réinscription	4
Radiation / Volontaire	(8)
Radiation / À défaut de paiement	(19)
Radiation / Expiration du permis temporaire	(0)
Radiation / Décision disciplinaire	(0)
Radiation / Non renouvellement de l'autorisation spéciale	(0)
Suspension ou révocation de permis	(0)
Décès	(0)
Renouvellement du permis temporaire par l'Office québécois de la langue française	0
Transformation du permis temporaire en permis « régulier » à la suite de la réussite de l'examen de l'Office québécois de la langue française	1
Limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Tableau des membres (suite)

Permis de travailleur social et thérapeute conjugal et familial

Délivrance de permis	(2)
Réinscription	(2)
Radiation	8
Limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	(1)

Nombre de membres à titre de travailleur social le 31 mars 2009	7 422
Nombre de membres à titre de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2009	291
Nombre de membres à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2009	(106)

Nombre de membres le 31 mars 2009

7 607

Membres inscrits au tableau le 31 mars 2009 détenant

	Nombre Permis de travailleur social	Nombre Permis de thérapeute conjugal et familial
Un permis temporaire	5	0
Un permis restrictif	0	0
Un permis restrictif temporaire	0	0
Un permis spécial	0	0

Inscriptions au tableau

Total des inscriptions	7 607
Premières inscriptions	649

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

L'évolution du nombre de membres

2008 – 2009	7 607
2007 – 2008	7 211
2006 – 2007	6 811
2005 – 2006	6 424
2004 – 2005	6 060
2003 – 2004	5 608
2002 – 2003	5 189
2001 – 2002	4 954
2000 – 2001	4 765

Proportion femmes-hommes



Répartition des membres par groupes d'âge

	2005 - 2006	2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009
- de 25 ans	400	253	315	419
25 à 35 ans	1 966	2 006	2 263	2 453
36 à 45 ans	1 429	1 532	1 656	1 720
46 à 55 ans	1 667	1 726	1 761	1 734
56 à 65 ans	918	1 007	1 018	1 062
66 ans et +	180	217	198	219

En 2008 – 2009, 83 % des membres ont entre 25 et 55 ans

Répartition des membres par secteurs d'activités

Ministère de la Santé et des Services sociaux		5 069	
Organisme communautaire et OSBL	327	Centre de réadaptation (CR)	483
Université	84	Centre hospitalier (CH)	418
Cégep	45	Centre de santé et de services sociaux (CSSS)	3416
Autre milieu scolaire	61		
Fonction publique	137	Centre jeunesse (CJ)	342
Pratique autonome (cabinet privé)	461	Agence de la santé et des services sociaux	29
Retraité	261	Centre hospitalier universitaire (CHU)	332
Hors Québec	66	Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD)	40
Congé divers	566		
En disponibilité (avec ou sans contrat), sans emploi	125	Autres	9
Entreprise privée	72		
Étudiant temps plein	37		
Non répartis	296		

Répartition des membres par régions

Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	245
Saguenay – Lac-St-Jean	350
Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches	1270
Mauricie – Centre-du-Québec	248
Estrie	398
Montréal – Laval	2729
Outaouais	279
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	266
Côte-Nord	116
Lanaudière – Laurentides	608
Montréal	1029
Hors Québec	69



Jean-François Berthiaume, travailleur social, Centre hospitalier de l'Université de Montréal, formateur.

L'Ordre est administré par le Conseil d'administration, composé de 20 personnes élues par l'ensemble des membres et de quatre personnes nommées par l'Office des professions du Québec. Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la loi ou de lettres patentes constituant l'Ordre, du décret de fusion ou d'intégration et des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. **Pendant la période visée par le présent rapport d'activités, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions régulières.**

Voici les principales propositions dûment adoptées par le Conseil d'administration pendant la période visée par le présent rapport :

- délègue à la secrétaire et directrice générale l'autorité de procéder à la radiation des personnes qui ne renouvellent pas leur adhésion à l'Ordre au 1^{er} avril et qui n'avisent pas l'Ordre de leur démission, au préalable;
- adopte les états financiers vérifiés au 31 mars 2008;
- recommande aux membres, réunis en assemblée générale le 13 juin 2008, de nommer la firme Pétrie Raymond, comptables agréés, à titre de vérificateurs pour l'exercice financier 2008-2009;
- maintient le statu quo en ce qui concerne les catégories de membres de l'Ordre pour fins de cotisation;
- adopte les mandats des comités statutaires ou dévolus à des mandats administratifs ou légaux pour 2008-2009, de même que ceux des comités non statutaires ou non dévolus à des mandats administratifs ou légaux pour 2008-2009, ainsi que la composition de ces comités selon la recommandation du Comité exécutif;
- octroie les mandats des comités non statutaires et non dévolus à des mandats administratifs pour une période d'un an;
- octroie la bourse d'aide à la publication 2008 à Mme Louise Carigan, t.s., conformément à la recommandation du comité de sélection;
- entérine la nomination de Mme Ghislaine Brosseau, t.s., à titre de déléguée au Conseil québécois d'agrément et de M. Jean-Yves Rheault, t.s., à titre de substitut pour une période d'un an;
- procède à une poursuite pénale contre Mme Samanta Daignault pour l'utilisation illégale du titre de travailleuse sociale sans être inscrite au Tableau des membres;
- autorise l'adhésion de l'Ordre à l'Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale et nomme le président de l'Ordre, M. Claude Leblond, t.s., à titre délégué;
- adopte le mandat du Comité de la pratique en centres de santé et de services sociaux pour 2008-2009;
- adopte le Guide sur la pratique professionnelle des travailleurs sociaux en milieu communautaire;
- adopte le Guide de l'inspection professionnelle de l'OPTSQ;
- nomme au Comité de révision deux représentantes du public nommées au Conseil d'administration par l'Office des professions du Québec, soit Mme Claire Denis, qui agira à titre de membre du Comité de révision, et Mme Gladys Pagé, à titre de membre substitut;
- adopte le principe du projet de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de travailleur social hors du Québec qui donnent ouverture au permis de travailleur social de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec;
- entérine la décision du Comité exécutif du 29 août 2008 à l'effet d'autoriser M. Alexandre Ricard, du Conseil d'administration d'enquêtes civiles du Québec, à préparer, signer et obtenir l'autorisation pour fins de délivrance, de tout constat d'infraction ainsi qu'à signer tout document pertinent ou utile et à faire toutes choses à cette fin dans la poursuite pénale contre Mme Samanta Daignault;
- décide de communiquer toute imposition de stage de perfectionnement à l'employeur concerné lorsqu'un stage de perfectionnement est imposé à un de leurs employés membre de l'OPTSQ;

Membres du Conseil d'administration Secteur travail social

Denis ARSENAULT, t.s.

Région 01/11
Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
Nommé par le Conseil d'administration
entré en fonction le 12 décembre 2008

Danièle TREMBLAY, t.s.

Réseau de la santé et des services sociaux
Région 02 - Saguenay/Lac-Saint-Jean
Elue par les membres
entrée en fonction le 13 juin 2008

Josée MASSON, t.s.

Pratique autonome
Région 03/12
Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches
Elue par les membres
entrée en fonction le 13 juin 2008

Marie-Josée MORIN, t.s.

Organisme communautaire
Région 03/12
Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches
Nommée par le Conseil d'administration
entrée en fonction le 1^{er} décembre 2006

Serge TURCOTTE, t.s.

Trésorier
(nommé par les administrateurs le 13 juin 2008)
Réseau de la santé et des services sociaux
Région 03/12
Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches
Elu par les membres
entré en fonction le 16 juin 2006

Claude LEBLOND, t.s.

Président
(nommé par les administrateurs le 13 juin 2008)
Réseau de la santé et des services sociaux
(congé sans solde)
Région 04/17 - Mauricie/Centre-du-Québec
Élu par les membres
entré en fonction le 16 juin 2006

Benoît VAN CALOEN, t.s.

Université
Région 05 - Estrie
Élu par les membres
entré en fonction le 16 juin 2006

Lorraine BRAULT, t.s.

Pratique autonome
Région 06/13 - Montréal/Laval
Elue par les membres
entrée en fonction le 16 juin 2006

John Thomas COMPASSI, t.s.

Réseau de la santé et des services sociaux
Région 06/13 - Montréal/Laval
Élu par les membres
entré en fonction le 13 juin 2008

Claude LARIVIÈRE, t.s.

Université
Région 06/13 - Montréal/Laval
Élu par les membres
entré en fonction le 16 juin 2006

Jeannine LOISELLE, t.s.

Réseau de la santé et des services sociaux
Région 06/13 - Montréal/Laval
Nommée par le Conseil d'administration
entrée en fonction le 12 décembre 2008

Allan PTACK, t.s., t.c.f.

Réseau de la santé et des services sociaux
Région 06/13 - Montréal/Laval
Élu par les membres
entré en fonction le 13 juin 2008

Rapport d'activités du Conseil d'administration (suite)

- délivre un permis de travailleur social sur recommandation du Comité des admissions et des équivalences à une personne ayant fait l'objet dans le passé d'une décision judiciaire après avoir statué que la nature de l'infraction dans chacun des cas n'avait pas de lien avec l'exercice de la profession;
- adopte le Tableau des membres pour la période du 25 octobre au 12 décembre 2008;
- verse à la Fondation pour l'enfance et la famille une somme de 2 000 \$ représentant la participation de l'OPTSQ, en tant que commanditaire, à l'événement Une route sans fin, édition 2008, et s'engage à verser une somme de 5 000 \$ en 2009, pour le même événement, afin de devenir l'un des deux commanditaires majeurs;
- adopte le plan de communication de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux 2009;
- nomme Mme Ghislaine Brosseau, t.s., comme présidente d'élection et Mme Lucie Granger comme scrutatrice pour l'élection au Conseil d'administration;
- nomme Mme Madeleine Laprise, t.s., administratrice de la région 14/15 (Lanaudière/Laurentides) pour un mandat se terminant en 2010;
- recommande un stage de perfectionnement dans le cadre d'une réadmission;
- adopte le projet de budget 2009-2010 tel que déposé;
- recommande le maintien du montant actuel de la cotisation pour l'année financière 2010-2011;
- entérine la nomination de M. Jean-Luc Henry, de M. Claude Leblond, t.s., et Mme Louise Lemieux, t.c.f., à titre de membres du Comité d'évaluation du rendement de Mme Ghislaine Brosseau, t.s., secrétaire et directrice générale de l'Ordre;
- recommande la reconduction du mandat de Mme Ghislaine Brosseau, t.s., au poste de secrétaire et directrice générale et renouvelle son contrat de travail pour une durée de trois ans, et confie au Comité exécutif le mandat de finaliser les termes et les conditions du contrat de Mme Brosseau en fonction des échelles salariales en vigueur et des recommandations du Comité d'évaluation;
- adopte l'ensemble des rapports annuels 2007-2008 des comités de l'Ordre;
- octroie la bourse d'aide à la publication 2009 à Mme Claudette Guilmaine, t.s. Le montant sera versé en deux étapes à raison d'une moitié lors de la divulgation des résultats du concours et l'autre moitié lors de la publication du volume;
- adopte la politique sur les affaires du Conseil d'administration et du Comité exécutif;
- présente la candidature de Mme Sharon Bond, t.s., t.c.f., à titre de récipiendaire du Prix Mérite du CIQ 2009, selon la recommandation du Comité de sélection;
- entérine la décision du Comité exécutif d'autoriser Mme Ghislaine Brosseau, t.s., à agir au nom de l'Ordre dans le cadre d'une demande de subvention au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre et l'autorise à signer un protocole d'entente à cet effet entre l'Office des professions et l'OPTSQ;
- entérine la nomination de M. Claude Leblond, t.s., président et de Me Richard Silver, t.s., registraire et conseiller juridique, à titre de représentants de l'Ordre au sein du Conseil d'administration du Conseil national de réglementation, afin qu'ils puissent signer la demande d'incorporation au nom de l'Ordre.

**M. Jean-Luc Lacroix, t.s., t.c.f.,
récipiendaire du Prix Mérite
du CIQ 2007 - 2008**



Sur recommandation des membres du Bureau de l'Ordre, le président du Conseil interprofessionnel du Québec, M. Richard Gagnon, remettait à M. Jean-Luc Lacroix, t.s., t.c.f., le Prix Mérite du CIQ. Par cet hommage, le CIQ souhaite honorer le lauréat pour les éminents services rendus aux professions de travailleur social et thérapeute conjugal et familial. M. Lacroix détient un baccalauréat et une maîtrise en service social, de même qu'un baccalauréat en enseignement. Il possède près de 30 années d'expérience en pratique privée auprès de clientèles diversifiées. Depuis 1978, il est superviseur et formateur clinique dans plusieurs établissements de santé et de services sociaux au Québec, en France et dans diverses écoles de formation en thérapie familiale et de psychothérapie. Membre de l'Ordre depuis 1976, il s'est impliqué pendant plusieurs années à des postes clés. Pionnier de la formation en intervention familiale systémique, il fonde en 2004 le Centre d'études, de recherche et de formation en intervention systémique.

Dans son discours, Jean-Luc Lacroix a souligné l'importance pour quiconque de tirer le meilleur profit de ses apprentissages : « C'est là toute la différence entre être le produit des autres et se développer à l'aide des autres, devenir soi. Nous sommes tous le fruit de ces interactions entre nous et notre environnement humain. »

Secteur travail social (suite)

Sylvio RIOUX, t.s.

Réseau de la santé et des services sociaux
Région 06/13 - Montréal/Laval
Nommé par le Conseil d'administration
entrée en fonction le 12 décembre 2008

Guylaine QUIMETTE, t.s.

1^{re} vice-présidente (nommée par les administrateurs le 13 juin 2008)
Réseau de la santé et des services sociaux
Région 07 - Outaouais
Élu par les membres
entrée en fonction le 13 juin 2008

Rolande HÉBERT, t.s., t.c.f.

2^e vice-présidente (nommée par les administrateurs le 13 juin 2008)
Pratique autonome
Région 08/10
Abitibi/Témiscamingue/Nord-du-Québec
Élu par les membres
entrée en fonction le 16 juin 2006

Stéphane VERRET, t.s.

Réseau de la santé et des services sociaux
Région 09 - Côte-Nord
Élu par les membres
entrée en fonction le 16 juin 2006

Marie Josée DUPUIS, t.s.

Réseau de la santé et des services sociaux
Région 14/15 - Lanaudière/Laurentides
Élu par les membres - entrée en fonction le 16 juin 2006 - Démission juin 2008

Madeleine LAPRISE, t.s.

Pratique autonome
Région 14/15 - Lanaudière/Laurentides
Nommée par le Conseil d'administration
entrée en fonction le 26 mars 2008

Sonia GILBERT, t.s.

Réseau de la santé et des services sociaux
Région 16 - Montérégie
Nommée par le Conseil d'administration
entrée en fonction le 14 septembre 2007

Rachel BONNEAU, t.s.

Réseau de la santé et des services sociaux
Région 16 - Montérégie
Élu par les membres
entrée en fonction le 13 juin 2008

Secteur thérapie conjugale et familiale

Louise LEMIEUX, t.c.f.

Pratique autonome
Élu par les membres
entrée en fonction le 16 juin 2006

Représentants du public, nommés par l'Office des professions du Québec

Claire DENIS

Entrée en fonction le 16 juin 2006

Lucie GRANGER

Entrée en fonction le 13 juin 2008

Jean-Luc HENRY

Membre du Comité exécutif (nommé par les administrateurs le 13 juin 2008)
Entrée en fonction le 13 juin 2008

Gladys PAGÉ

Entrée en fonction le 16 juin 2006

Le Comité exécutif, constitué de cinq membres, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, à l'exception du pouvoir d'adopter un règlement. Le président de l'Ordre est d'office membre et président de ce comité. Trois membres de ce comité sont désignés par le vote annuel des membres élus du Conseil d'administration; l'autre membre est désigné par vote annuel des membres du Conseil d'administration, parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec. **Pendant la période visée par le présent rapport d'activités, le Comité exécutif a tenu neuf réunions régulières.**

Le Comité exécutif de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, édition 2008 – 2009



(De gauche à droite)

- M. Jean-Luc Henry**, membre du Conseil d'administration, nommé par l'Office des professions du Québec
Mme Rolande Hébert, t.s., t.c.f., 2^e vice-présidente (membre du Conseil d'administration région 08/10)
Mme Ghislaine Brosseau, t.s., secrétaire et directrice générale de l'Ordre (non membre du Comité exécutif)
M. Claude Leblond, t.s., président (membre du Conseil d'administration région 04/17)
Mme Marie-Cécile Pioger, assistante de direction (non membre du Comité exécutif)
Mme Guylaine Ouimette, t.s., 1^{re} vice-présidente (membre du Conseil d'administration région 07)
M. Serge Turcotte, t.s., trésorier (membre du Conseil d'administration région 03/12)

Voici les principales propositions dûment adoptées par le Comité exécutif :

- adopte le Tableau des membres aux dates suivantes :
 - du 8 mars 2008 au 9 mai 2008
 - du 10 mai 2008 au 4 juillet 2008
 - du 5 juillet 2008 au 24 octobre 2008
 - du 25 octobre au 12 décembre 2008
 - du 13 décembre 2008 au 6 mars 2009
- recommande au Conseil d'administration de proposer aux membres réunis en assemblée générale la reconduction du mandat de la firme Pétrie Raymond, comptables agréés à titre de vérificateurs des états financiers de l'Ordre pour l'exercice financier 2008-2009;
- recommande au Conseil d'administration d'adopter les mandats des comités statutaires ou dévolus à des mandats administratifs ou légaux ainsi que ceux des comités non statutaires ou non dévolus à des mandats administratifs pour 2008-2009;
- recommande au Conseil d'administration d'adopter les mandats des comités;
- recommande au Conseil d'administration le maintien du Comité sur les lois et les politiques sociales et de revoir son mandat et son statut;
- recommande au Conseil d'administration le maintien du Comité de la pratique concernant les réseaux locaux de santé et de services sociaux et de revoir son mandat et son statut;

Membres du Comité exécutif

M. Claude LEBLOND, t.s.,
président
(membre du Conseil d'administration
région 04/17)

Mme Guylaine OUIMETTE, t.s.,
1^{re} vice-présidente
(membre du Conseil d'administration
région 07)

Mme Rolande HÉBERT, t.s., t.c.f.,
2^e vice-présidente
(membre du Conseil d'administration
région 08/10)

M. Serge TURCOTTE, t.s.,
trésorier
(membre du Conseil d'administration
région 03/12)

M. Jean-Luc HENRY,
membre du Conseil d'administration,
nommé par l'Office des professions
du Québec



Regroupement des thérapeutes conjugaux et familiaux de Montréal / Laval / Lanaudière / Laurentides
Marc-Antoine Giguère, r.c.f., coordonnateur

*L'humain.
Avant tout.*

AVIS DE CONVOCATION Assemblée générale annuelle 2008

Les membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'Hôtel Best Western Universel, situé au 915, rue Hains, Drummondville, Québec, le vendredi 13 juin 2008 à 17 h 30.

Ordre du jour

1. Constatation du quorum
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2007
5. Rapport du président
6. Rapport de la secrétaire et directrice générale
7. Dépôt des états financiers vérifiés pour 2007 – 2008
8. Nomination des vérificateurs pour 2008 – 2009
9. Cotisation
10. Affaires nouvelles
11. Orientations générales et période de questions
12. Clôture de l'assemblée générale annuelle

1400, Félix Elton, Montréal, Québec H2M 2P9
514 398-7134
marc-antoine.giguere@bestwestern.com

Les thérapeutes conjugaux et familiaux
sont membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

- nomme Mme Jacqueline Prud'homme, t.s., t.c.f., à titre de membre émérite 2008 et M. Dan Bigras à titre de membre honoraire 2008 de l'Ordre;
- octroie les bourses La Personnelle à Mme Amélie Dumont, étudiante associée (baccalauréat), à Mme Michèle Ouellet, t.s. (maîtrise) et à Mme Marie-Hélène Morin, t.s. (doctorat);
- octroie la Bourse d'aide à la publication 2008 à Mme Louise Carigan, t.s.;
- nomme Ghislaine Brosseau, t.s., à titre de déléguée au Conseil québécois d'agrément et nomme Jean-Yves Rheault, t.s., à titre de substitut pour une période d'un an;
- recommande des stages de perfectionnement aux membres de l'OPTSQ dans le cadre d'une admission et dans le cadre d'une réadmission;
- accepte de prolonger le stage de perfectionnement de deux membres jusqu'au 30 juin 2009;
- reconnaît qu'une membre a dûment complété le 1^{er} volet de son stage de perfectionnement, soit le volet formation pratique, sous la supervision de deux maîtres de stage;
- recommande que l'Ordre devienne membre de l'Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale et de nommer le président de l'Ordre, M. Claude Leblond, t.s., à titre de délégué;
- recommande au Conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés 2007-2008;
- autorise M. Alexandre Ricard, du Bureau d'enquêtes civiles du Québec à préparer, signer et obtenir l'autorisation pour fins de délivrance, de tout constat d'infraction ainsi qu'à signer tout document pertinent ou utile et à faire toutes choses dans le cas d'une poursuite pénale contre Mme Samanta Daignault pour utilisation du titre de « travailleuse sociale » dans un rapport d'évaluation psychosociale daté du 11 mars 2008 sans être inscrite au Tableau des membres de l'OPTSQ;
- autorise le président de l'OPTSQ, M. Claude Leblond, t.s., à signer un engagement au nom de l'Ordre, en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre l'OPTSQ et le ministre chargé des Affaires sociales du gouvernement français;
- délivre un permis de travailleur social sur recommandation du Comité des admissions et des équivalences à deux personnes ayant fait l'objet dans le passé d'une décision judiciaire après avoir statué que la nature de l'infraction dans chacun des cas n'avait pas de lien avec l'exercice de la profession;
- recommande au Conseil d'administration de maintenir l'implication financière de l'OPTSQ dans le cadre de l'événement Une route sans fin et de verser une somme de 2 000 \$ à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse pour l'édition 2008 de cet événement;
- recommande au Conseil d'administration d'évaluer à chaque année la façon d'utiliser l'argent des ristournes provenant de commanditaires. Cependant, l'évaluation doit tenir compte du maintien d'une somme allant jusqu'à 15 000 \$ dans le Fonds d'aide à la publication;
- recommande au Conseil d'administration d'adopter le plan de communication de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux 2009, tel que modifié;
- nomme MM Jean-Luc Henry et Claude Leblond, t.s., ainsi que Mme Louise Lemieux, t.c.f., à titre de membres du Comité d'évaluation du rendement de Mme Ghislaine Brosseau, t.s., en tant que secrétaire et directrice générale de l'Ordre;
- recommande au Conseil d'administration l'adoption du projet de budget 2009-2010;
- recommande au Conseil d'administration de présenter, aux membres réunis en assemblée générale annuelle, une résolution à l'effet de maintenir le montant actuel de la cotisation pour l'année financière 2010-2011;
- autorise Mme Ghislaine Brosseau, t.s., à agir au nom de l'Ordre dans le cadre d'une demande de subvention au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre et l'autorise à signer un protocole d'entente à cet effet entre l'Office des professions du Québec et l'OPTSQ;
- nomme à titre de représentants de l'Ordre au sein du Conseil d'administration du Conseil national de réglementation, le président de l'Ordre, M. Claude Leblond, t.s., et le registraire et conseiller juridique, Me Richard Silver, t.s., afin qu'ils puissent signer la demande d'incorporation au nom de l'Ordre.



Valérie Chamberland, candidate à la maîtrise en travail social, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales à l'UQAM, formatrice.

Mandat général

Le syndic est nommé par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Il a pour mandat de remplir les devoirs et les obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements, et détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

Données générales

Années	Dossiers actifs en début d'année		Demandes reçues	Dossiers fermés	
		En attente de traitement au 1 ^{er} avril	En traitement au 1 ^{er} avril	Du 1 ^{er} avril au 31 mars	
2002 - 2003	49	22	27	37	40
2003 - 2004	46	16	30	39	42
2004 - 2005	43	18	25	41	33
2005 - 2006	51	20	31	37	35
2006 - 2007	53	26	27	48	60
2007 - 2008	41	8	33	46	30
2008 - 2009	57	10	47	50	36
2009 - 2010	71	8	63		

Syndics

Étienne CALOMNE, t.s.,
syndic

Marcel BONNEAU, t.s.,
syndic adjoint

Dennis FARLEY, t.s.,
syndic adjoint

Jacqueline LA BRIE, t.s.,
médiatrice familiale accréditée, syndique adjointe

Personne-ressource

Nathalie FIOLA, secrétaire

Activités des syndics en lien avec les demandes d'enquête

Nombre de demandes d'enquêtes reçues	50
Nombre total de membres visés	44
Nombre de plaintes portées devant le Conseil de discipline	10
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	36
Nombre de différends réglés par la conciliation du syndic	1
Nombre de dossiers demeurant ouverts	71
Nombre de dossiers fermés	36*
Nombre de dossiers devant le Conseil de discipline	27

* Six de ces dossiers étaient relatifs à des non-membres.

Activités du syndic reliées à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Nombre de demandes de conciliation reçues	1
Nombre de demandes de conciliation rejetées pour non-respect du délai	0
Nombre de demandes de conciliation ayant conduit à une entente	1
Liste des membres du conseil d'arbitrage	N/A
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	N/A
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	N/A
Nombre de sentences arbitrales rendues dont le compte en litige a été diminué	N/A
Nombre de sentences arbitrales rendues dont le compte en litige a été maintenu	N/A

Analyse des données et commentaires

Nous observons un accroissement substantiel du nombre de dossiers en traitement, plus particulièrement au cours des deux dernières années (33, 47, 63). Cette situation est due à une amélioration de notre gestion des demandes, mais également à l'engorgement des dossiers devant le Conseil de discipline. À cet égard, le Conseil de discipline a rendu deux décisions en un an, de sorte que 21 dossiers sont toujours pendants :

En attente de décision sur culpabilité	6
En attente de décision sur sanction	10
En attente de décision en recevabilité	1
En attente d'audition sur culpabilité	4

Le nombre de demandes traitées en dehors du système disciplinaire représente environ 75 % des dossiers. Ainsi, sur les 46 décisions prises en cours d'année :

Non-membres	6		
Demandes jugées non fondées	17		
Demandes jugées fondées	23	Ont fait l'objet d'une mise en garde	9
		Référées au Comité d'inspection professionnelle	5
		Soldée par une suspension temporaire volontaire du droit d'exercer	1
		Ont fait l'objet du dépôt d'une plainte	10

Les références au Comité d'inspection professionnelle sont essentiellement liées à des problèmes potentiels de compétence professionnelle. Cette disposition existait dans la version antérieure du Code des professions, mais a été renforcée dans la dernière mise à jour en facilitant les communications entre les deux instances. Cette option est plus légère que le recours au système disciplinaire, permet un suivi de la pratique des professionnels visés et agit à titre préventif.

Le recours à la conciliation de litige est peu fréquent, ce qui s'explique par le peu d'ouverture des demandeurs (en raison de l'émotivité liée à ce qui est perçu comme une faute professionnelle à leur endroit) et par les dispositions légales encadrant cette mesure, lesquelles empêchent tout recours disciplinaire sur des éléments qui ne seraient pas résolus par la conciliation.

Perspectives pour 2009-2010

- Réduction du délai d'attente pour le traitement des demandes à un maximum de trois mois (révision régulière des dossiers en traitement, utilisation optimale du temps alloué aux syndic);
- Accès à la formation, notamment sur les techniques d'enquête et l'intégration des nouvelles dispositions du Code des professions.



Françoise Rainville, thérapeute conjugale et familiale, formatrice.

Cette année encore, les membres bénévoles des comités statutaires de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec ont réalisé leurs mandats de façon remarquable, permettant ainsi à l'Ordre de réaliser son mandat de protection du public. Voici les rapports d'activités de ces comités.

Comité de la formation

Mandat général

Le Comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des travailleurs sociaux.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de travailleur social.

Le comité a tenu une réunion au cours de l'année.

En regard de la formation, le comité considère les points suivants :

- les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
- les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Conseil d'administration, comme un stage ou un examen professionnel;
- les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Conseil d'administration, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

Mandat spécifique

S'assurer du développement d'outils permettant d'apprécier l'adéquation des projets de programmes soumis par les milieux universitaires avec les compétences attendues telles qu'elles sont décrites dans le Référentiel des compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec et les impératifs liés à l'adoption éventuelle du projet de loi 21 (Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines).

Réalisations

Démarche visant l'appréciation de la formation universitaire en travail social

Une méthode de travail a été élaborée pour faire le point sur l'adéquation des programmes de formation universitaire offerts en travail social en lien avec le Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec.

Des groupes de travail seront formés pour faire un exercice de réflexion d'envergure mettant en lien les apprentissages théoriques et les pratiques nécessaires à l'exercice des compétences reconnues nécessaires pour les travailleurs sociaux sur le marché du travail.

Membres du Comité de la formation

Claude LEBLOND, t.s.,
président et représentant de l'OPTSQ

Andrée BÉRUBÉ, représentante substitut,
ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Serge DUMONT, t.s.,
représentant de la CRÉPUQ (U. Laval)

François HUOT,
représentant de la CRÉPUQ (UQAM)

Jean-François NOËL, représentant,
ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Danièle TREMBLAY, t.s.,
représentante de l'OPTSQ

Personnes-ressources

Natalie BEAUREGARD, t.s.,
coordonnatrice, service du développement,
de l'amélioration et du soutien professionnel
de l'OPTSQ (jusqu'en septembre 2008)

Marielle PAUZÉ, t.s.,
chargée d'affaires professionnelles à l'OPTSQ
(à compter de septembre 2008)

Marie-Cécile PIOGER,
assistante de direction à l'OPTSQ
(jusqu'en septembre 2008)

Sara VEILLEUX,
assistante à la présidence, OPTSQ
(à compter de septembre 2008)



Comité des admissions et des équivalences

Mandat général

Le mandat du comité est d'étudier les demandes de délivrance de permis dans le cadre du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme*, du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'OPTSQ* et du *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OPTSQ* et de faire les recommandations appropriées au Comité exécutif. Le comité étudie également les demandes de réinscriptions des personnes visées par le *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OPTSQ*.

Le cas échéant, il examine les dossiers des candidats qui ont fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'une infraction criminelle ou qui ont fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec ou hors Québec en vertu des articles 45, 45.1 et 45.2 du Code des professions.

Le comité a également le mandat de faire des recommandations au Conseil d'administration sur les règlements concernant la délivrance de permis ou tout sujet relié aux admissions et aux équivalences.

Le comité a tenu cinq réunions au cours de l'année 2008-2009.

Mandat spécifique

- Élaborer des outils pour assurer la mise en application efficace du *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de travailleur social de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*;
- Amorcer une réflexion sur l'application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OPTSQ* aux thérapeutes conjugaux et familiaux.

Bureau du registraire

Le bureau du registraire a recommandé la délivrance de permis et l'inscription au tableau des membres à titre de travailleur social à 487 personnes. Ces dossiers sont étudiés dans le cadre d'une nouvelle admission en vertu du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, conformément à l'article 184 du Code des professions et non visés par le *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*.

Il a recommandé la délivrance de permis et l'inscription au tableau des membres à titre de travailleur social à une personne dans le cadre de l'Entente de reconnaissance mutuelle canadienne.

Il a recommandé la réinscription au tableau des membres à titre de travailleur social de 200 personnes non visées par le *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec* ainsi que de quatre personnes, à titre de thérapeute conjugal et familial.

Réalizations

- Le comité a étudié 30 nouvelles demandes de délivrance de permis et reçu deux candidats en entrevue dans le cadre du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes*. Il a étudié sept nouvelles demandes dans le cadre du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'OPTSQ*.
- Le comité a géré l'application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OPTSQ*. Plus particulièrement, le comité a étudié 136 demandes d'inscription et 77 demandes de réinscription et reçu trois candidats en entrevue dans le cadre de l'application du Règlement.
- Le comité a rencontré les membres du Comité de la révision en matière d'équivalence afin de partager avec eux la procédure appliquée dans le cadre de l'étude des dossiers visés par le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes*.
- Le comité a amorcé sa réflexion sur l'application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OPTSQ* aux thérapeutes conjugaux et familiaux.
- Le comité a poursuivi une réflexion générale sur l'application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OPTSQ* après plus de trois ans d'application pour la profession de travailleur social.

Membres du Comité des admissions et équivalences

Chantal DAUMAS, t.s., t.c.f.,
présidente

Madeleine LAPRISE, t.s.

Carole MURPHY-GRISÉ, t.s.

Michèle PAQUETTE, t.c.f.

Jean-François VÉZINA, t.s.

Personnes-ressources

Richard SILVER, t.s., avocat,
registraire et conseiller juridique, OPTSQ

Louise ROBERGE, t.c.f., psychologue,
chargée d'affaires professionnelles,
secteur de la thérapie conjugale et familiale, OPTSQ

Sylvie POIRIER,
secrétaire administrative, OPTSQ



Lyse Gautier, travailleuse sociale, adjointe au
directeur général des services aux personnes au
bureau du Curateur public, formatrice

Marielle Pausé, travailleuse sociale,
chargée d'affaires professionnelles, OPTSQ,
formatrice.

Comité des admissions et des équivalences (suite)

Permis de travailleur social

Article 8 Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	16	17	0	0
Hors du Canada	13	12	0	1
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				30

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	1	2	1	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Cours et stage	0	1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Cours et stage	0	1
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis		3

Autres conditions et modalités

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.



Sonia Bourque, travailleuse sociale, candidate au Ph. D. en santé publique option Organisation des soins à l'Université de Montréal, formatrice.

Comité des admissions et des équivalences (suite)

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation

L'Ordre explore la possibilité d'offrir sur son site internet un outil d'autoévaluation permettant aux candidats d'évaluer leur cheminement universitaire et professionnel aux fins de reconnaissance de l'équivalence de diplôme ou de la formation.

L'Ordre a adopté un projet de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de travailleur social hors du Québec qui donnent accès au permis de travailleur social de l'OPTSQ. Ce projet de règlement, qui vise plus particulièrement le certificat général de travailleur social, délivré par l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, a été publié dans la Gazette officielle du Québec, le 11 février 2009.

L'Ordre a signé, en octobre 2008, un engagement à conclure un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des travailleurs sociaux (Québec) et des assistants de service social (France).



Article 9 Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	6	5	0	1
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
De permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu	0			

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis temporaires

L'Ordre transmet immédiatement aux détenteurs de permis temporaires et aux candidats à la profession l'information relative pour chaque cours de français langue seconde offert en cours d'année par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Afin de permettre au candidat de s'informer sur le contenu et le contexte de la tenue de l'examen de l'Office québécois de la langue française, l'Ordre met en communication le candidat avec un membre ayant récemment réussi l'examen.

L'Ordre demande que le formulaire d'inscription à l'examen de français soit déposé au moment où le candidat souhaitant obtenir un permis temporaire dépose son dossier à l'Ordre. Le bureau du registraire transmet immédiatement le formulaire à l'Office québécois de la langue française afin que la personne soit inscrite à l'examen dans les meilleurs délais.

Comité des admissions et des équivalences (suite)

L'Ordre fait parvenir aux étudiants et aux autres personnes, ayant besoin de réussir l'examen de français de l'Office québécois de la langue française, la liste des cours de français, langue seconde, publiée sur le site Internet de l'Office ou dirige le candidat vers le site. À titre indicatif, l'Ordre transmet également le dépliant d'une institution privée et les noms de deux personnes offrant des cours préparatoires à l'examen de français.

Article 10 Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	615
Acceptées	615
Refusées	0

Demandes fondées sur l'Entente de reconnaissance mutuelle canadienne	Nombre
Reçues	1
Acceptées	1
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	30
Acceptées	29
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1

Provenance des personnes admises sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	Nombre	Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Canada	17	Reçues	3
France	3	Acceptées	2
Haïti	3	Refusées	1
États-Unis	3	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0
Liban	1		
Île Maurice	1		
Uruguay	1		

Provenance des personnes admises sur la reconnaissance de l'équivalence de formation	Nombre	Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Liban	1	Reçues	0
Roumanie	1	Acceptées	0
		Refusées	0
		Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0





Comité des admissions et des équivalences (suite)

Autres conditions et modalités de délivrance de permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis fondés sur la reconnaissance de l'équivalence ou de la formation ainsi que sur la détention d'une autorisation légale

Afin de réduire les délais des demandes de délivrance de permis pour les personnes formées hors Québec, le Comité des admissions et des équivalences continue de se réunir cinq fois par année.

L'Ordre a eu des échanges avec le milieu universitaire en vue d'élaborer une formation d'appoint destinée aux candidats ayant des exigences à compléter.

Règlement sur les stages de perfectionnement

Dans le cadre d'une première inscription	Nombre
Demandes reçues et visées par le Règlement sur les stages de perfectionnement	136
Recommandation d'imposition d'un stage de perfectionnement :	6
- Formation pratique	0
- Formation continue	0
- Formation pratique et continue	6
- Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Entrevue par le Comité des admissions et des équivalences	2
Audition par le Comité exécutif	0
Imposition d'un stage de perfectionnement :	6
- Formation pratique	0
- Formation continue	0
- Formation pratique et continue	6
- Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Dans le cadre d'une réinscription	Nombre
Demandes reçues et visées par le Règlement sur les stages de perfectionnement	77
Recommandation d'imposition d'un stage de perfectionnement :	6
- Formation pratique	0
- Formation continue	0
- Formation pratique et continue	6
- Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Entrevue avec les membres du Comité des admissions et des équivalences	1
Audition par le Comité exécutif	0
Imposition d'un stage de perfectionnement :	4*
- Formation pratique	0
- Formation continue	0
- Formation pratique et continue	4
- Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

* À la suite d'une recommandation d'un stage par le Comité des admissions et des équivalences, un candidat demande l'interruption du processus de réinscription; un candidat demande une entrevue auprès du Comité des admissions et des équivalences qui reconnaît finalement l'expérience professionnelle soumise par le candidat comme l'exercice de la profession et modifie sa recommandation au Comité exécutif.

Comité des admissions et des équivalences (suite)

Permis de thérapeute conjugal et familial

Article 8 Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Il n'existe aucun diplôme universitaire, au Québec, en thérapie conjugale et familiale. Toutefois, conformément à l'article 26 du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux*, pour l'application du Code des professions et de la réglementation en découlant, l'ensemble de la formation, de l'expérience et du diplôme visés dans cet article est réputé être le diplôme reconnu valide aux fins de la délivrance d'un permis de thérapeute conjugal et familial.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Cours et stage	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Cours et stage	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis		0

Autres conditions et modalités

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.



Comité des admissions et des équivalences (suite)

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation

La profession de thérapeute conjugal et familial n'est pas reconnue dans les autres provinces canadiennes. La plupart des demandes proviennent de personnes formées aux États-Unis dont la formation donne généralement accès au permis délivré par l'Ordre.

Article 9 Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs et spéciaux

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
De permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	0			

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis temporaires

L'Ordre transmet immédiatement aux détenteurs de permis temporaire et aux candidats à la profession l'information relative pour chaque cours de français langue seconde offert en cours d'année par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Afin de permettre au candidat de s'informer sur le contenu et le contexte de la tenue de l'examen de l'Office québécois de la langue française, l'Ordre met en communication le candidat avec un membre ayant récemment réussi l'examen.

L'Ordre demande que le formulaire d'inscription à l'examen de français soit déposé au moment où le candidat souhaitant obtenir un permis temporaire dépose son dossier à l'Ordre. Le bureau du registraire transmet immédiatement le formulaire à l'Office québécois de la langue française afin que la personne soit inscrite à l'examen dans les meilleurs délais.

L'Ordre fait parvenir aux étudiants et aux autres personnes, ayant besoin de réussir l'examen de français de l'Office québécois de la langue française, la liste des cours de français, langue seconde, publiée sur le site Internet de l'Office ou dirige le candidat vers le site. À titre indicatif, l'Ordre transmet également le dépliant d'une institution privée et les noms de deux personnes offrant des cours préparatoires à l'examen de français.



Michèle Boivin, travailleuse sociale, et Céline Gosselin, travailleuse sociale, Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, formatrices.

Comité des admissions et des équivalences (suite)

Article 10 Activités relatives à la délivrance des permis

Il n'existe aucun diplôme universitaire au Québec en thérapie conjugale et familiale. Toutefois, conformément à l'article 26 du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux*, pour l'application du Code des professions et de la réglementation en découlant, l'ensemble de la formation, de l'expérience et du diplôme visés dans cet article est réputé être le diplôme reconnu valide aux fins de la délivrance d'un permis de thérapeute conjugal et familial.

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre	Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	7	Reçues	0
Acceptées	4	Acceptées	0
Refusées	3	Refusées	0
		Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre	Provenance des personnes admises sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	0
Reçues	0	Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Acceptées	0	Reçues	0
Refusées	0	Acceptées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	Refusées	0
		Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Autres conditions et modalités de délivrance de permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis fondés sur la reconnaissance de l'équivalence ou de la formation ainsi que sur la détention d'une autorisation légale

Afin de réduire les délais des demandes de délivrance de permis, le Comité des admissions et des équivalences continue de se réunir cinq fois par année.



Comité d'inspection professionnelle

Mandat général

Le Comité d'inspection professionnelle est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il est également chargé d'établir un programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et de procéder à des inspections particulières.

Le Comité s'est réuni à neuf reprises dans le cadre de ses activités régulières. Deux rencontres des membres du Comité se sont également tenues conjointement avec l'équipe d'inspection.

Mandat spécifique

- Vérifier la pratique de 400 membres dans le cadre du programme régulier. Les visites de surveillance doivent être réparties comme suit :
 - 180 membres exerçant dans les établissements de santé et de services sociaux;
 - 20 membres exerçant en pratique autonome;
 - 20 membres exerçant en pratique autonome à temps partiel et en établissement;
 - 30 membres exerçant en milieu communautaire et OSBL;
 - 30 membres exerçant en entreprises privées et dans les écoles privées;
 - 20 membres exerçant à titre de thérapeutes conjugaux et familiaux;
 - 100 membres visés par l'application du Règlement sur les stages de perfectionnement.
- Développer de nouveaux outils d'inspection professionnelle adaptés à la situation des membres exerçant dans les écoles privées, dans les commissions scolaires et dans les entreprises privées, afin de réaliser des visites de vérification de leur pratique pour l'exercice 2008-2009;
- Offrir de la formation continue aux inspecteurs et inspectrices et aux membres du comité afin de les aider à mieux remplir leur mandat;
- Effectuer la mise à jour des outils d'inspection professionnelle afin qu'ils soient adaptés à la réalité des nouvelles catégories de membres visés par le programme 2008-2009;
- Réviser le Guide de l'inspection professionnelle (en y intégrant des éléments du Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, juin 2006);
- Établir une politique et une procédure pour déterminer la nature et la durée du stage de perfectionnement lors d'une recommandation du Comité d'inspection professionnelle au Comité exécutif afin que cela soit déposé au comité de mai 2008 et au comité exécutif de juillet 2008, conformément au Règlement sur les stages de perfectionnement.

La partie de mandat réalisée

- 258 inspections régulières et trois inspections particulières ont réalisées. Toutes les inspections prévues suite à l'application du Règlement sur les stages de perfectionnement ont aussi été réalisées. L'équipe d'inspection a rendu visite aux membres exerçant dans plusieurs régions du Québec et dans plusieurs catégories d'établissements, tant au réseau public que parapublic.
- Il a été impossible d'effectuer la mise à jour complète des outils d'inspection professionnelle. Par ailleurs, cet exercice se poursuivra dans la réalisation du mandat spécifique de 2009-2010.
- Une mise à jour du Guide de l'inspection professionnelle a été approuvée par le Conseil d'administration le 19 septembre 2008 et le nouveau Guide se trouve sur le site Internet de l'Ordre.
- Deux journées de formation continue conjointes ont été offertes aux membres du comité et à l'équipe d'inspection en avril et novembre 2008 traitant entre autres de la « Rédaction de l'opinion professionnelle » et de la « Mise à jour sur les normes de pratique ».
- L'établissement d'une politique et d'une procédure pour déterminer la nature et la durée des stages de perfectionnement lors d'une recommandation du comité n'a pu être complété; le document sera finalisé d'ici l'automne 2009.

Membres du Comité d'inspection professionnelle

Joan SIMAND, t.s.,
présidente

Linda KERNEC'H, t.s.,
secrétaire

Carmela DE LISI, t.s.,
(fin du mandat juin 2008)

Denis DUFRESNE, t.s., t.c.f.,
(début du mandat janvier 2009)

Dany DUMONT, t.s.

Charlotte GAGNÉ, t.s.

Suzanne LAVERDIÈRE, t.s.

Howard MAGONET, t.s.,
(début du mandat janvier 2009)

Sylvie MORIN, t.s.

Les inspectrices et les inspecteurs

Laurier BOUCHER, t.s.

Mychelle BEAULÉ, t.s.,
(depuis février 2009)

Jean-Pierre BORDELEAU, t.s.

Thérèse DALLAIRE, t.s.,
médiatrice familiale (depuis novembre 2008)

Léola DANYLO, t.s.

Christine DUPONT, t.s.,
(depuis juin 2008)

Diane GAGNON, t.s.

Carmen HÉBERT, t.s.,
(fin du contrat 31 mars 2009)

Josée MIRABELLA, t.s.

Isidore NÉRON, t.s.

David NEY, t.s.

Andrée THIBAUT-ADAMS, t.s., t.c.f.

Personnes-ressources

Jean-Yves RHEAULT, t.s.,
responsable de l'inspection professionnelle

Johanne MARTEL,
secrétaire

Comité d'inspection professionnelle (suite)

Données quantitatives

Cadre de réalisation	Inspections réalisées	Pratique non-conforme	Dossiers de non-conformité en attente de traitement	Visites de suivi	Recommandations du CIP au CE en vertu du Règlement sur les stages de perfectionnement			Inspections particulières	Signalements au Syndic
					Nbre	Nbre	Nbre		
			Nbre	Nbre	Nbre	Approuvées	Rejetées		
Inspections en établissement	144	12	1	8	3 ^{*(1)}	3	0	3	0
Inspections en pratique autonome	0	1	0	0	1 ^{*(2)}	1	0	0	0
Inspections en pratique autonome et établissement	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Inspections en pratique autonome pour thérapeutes conjugaux et familiaux (t.c.f.)	9	2	1	1	0	0	0	0	1
Inspections en milieu communautaire-OSBL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inspections en entreprises privées et écoles privées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des inspections régulières	158	15	2	9	4	4	0	3	1
Inspections relatives au Règlement sur les stages de perfectionnement	100	6	1	3	2	2	0	0	1
Total des inspections et des rapports dressés	261	21	3	12	6	6	0	3	2

*(1) 1 dossier de 2006-2007 présenté en 2008-2009 pour recommandation de prolongation en vertu du Règlement de stage de perfectionnement.

*(2) 1 dossier de 2006-2007 présenté en 2008-2009 pour recommandation de prolongation en vertu du Règlement de stage de perfectionnement.

Formulaires reçus	Total des rapports d'inspection dressés	Formulaires reçus	Pourcentage
Le nombre de formulaires « L'évaluation de votre inspection professionnelle » reçus, suite à une visite de surveillance	261	66	25 %

Les rapports dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire :

- Ne s'applique pas.

Programme, tel que prévu et tel que réalisé			
Inspections	Prévision	Réalisées	Différence
Inspections en établissement	180	144	(- 36)
Inspections en pratique autonome	20	0	(- 20)
Inspections en pratique autonome et établissement	20	5	(- 15)
Inspections en pratique autonome pour thérapeutes conjugaux et familiaux (t.c.f.)	20	9	(- 11)
Inspections en milieu communautaire-OSBL	30	0	(- 30)
Inspection en entreprises privées et écoles privées	30	0	(- 30)
Inspections relatives au Règlement sur les stages de perfectionnement	100	100	0
TOTAL	400	258	(- 142)



Comité d'inspection professionnelle (suite)

Synthèse des recommandations pour l'année 2009-2010

- Développer la fonction d'inspecteur principal ou d'inspectrice principale à la lumière d'une nouvelle procédure d'inspection professionnelle, suite aux rencontres du groupe de travail sur l'élaboration du plan triennal de l'inspection professionnelle;
- Effectuer la mise à jour des outils d'inspection professionnelle et développer de nouveaux outils afin qu'ils soient adaptés à la réalité des catégories de membres visés par le programme 2009-2010;
- Élaborer un plan de développement triennal pour le calendrier d'inspection professionnelle de 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;
- Retrouver sur le site Internet de l'Ordre les avis professionnels produits par le service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel;
- Maintenir et développer un programme de formation continue pour l'équipe d'inspection et les membres du comité;
- Rendre obligatoire aux membres débutant leur pratique en pratique autonome de suivre le cours « Lois, règlements et normes de pratique : balises pour soutenir l'intervention » offert dans le cadre de la formation continue à l'Ordre;
- Poursuivre l'établissement d'une politique et d'une procédure pour déterminer la nature et la durée du stage de perfectionnement lors d'une recommandation du comité au Comité exécutif (mandaté par le Conseil d'administration) d'ici l'automne 2009.



Josée Masson, travailleuse sociale, auteure, formatrice;

Luc Trottier, responsable des communications, OPTSQ, formateur.

Comité de révision

Mandat général

Le Comité de révision a été créé en 1995 à partir des articles 123.3, 123.4 et 123.5 du Code des professions, L.R.Q., chapitre C-26. « Ce comité a pour fonction de donner à toute personne, qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic-adjoint de ne pas porter plainte. Dans les 90 jours de la date de la réception de la demande d'avis visée au premier alinéa, le Comité de révision rend son avis par écrit après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces, que doit lui transmettre le syndic ou le syndic-adjoint ou correspondant, et après avoir entendu, le cas échéant, le syndic, le syndic-adjoint ou correspondant ainsi que la personne qui a demandé la tenue de l'enquête s'il y a lieu. »

Le Comité de révision peut dans son avis :

1. conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline;
2. suggérer au syndic ou au syndic-adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
3. suggérer au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle;
4. conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte. »

Entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009, le Comité de révision a tenu cinq rencontres. Au cours de cette période, six dossiers ont été étudiés et le Comité de révision a rendu une décision pour chacun. Il n'y a eu aucune demande d'avis présenté hors délai.

Mandat spécifique

À partir des dossiers étudiés par le Comité de révision, formuler des recommandations d'amélioration s'il y a lieu au Bureau du syndic.

Avis du Comité de révision

Dans tous les dossiers, après étude approfondie et discussion avec le syndic ou le syndic adjoint, le Comité de révision a confirmé la décision du syndic qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Conseil de discipline. De plus, le comité a souligné dans trois dossiers le travail rigoureux accompli par le syndic dans un contexte où l'hostilité était présente et où les faits étaient particulièrement complexes à clarifier. Dans un dossier où il y a une « mise en garde » prononcée par le syndic, nous avons suggéré de faire un suivi des recommandations. Dans un autre dossier, nous avons suggéré au syndic de référer le travailleur social concerné au Comité de l'inspection professionnelle, étant donné les lacunes importantes constatées dans la tenue des dossiers.

Commentaires

Nous avons particulièrement noté au cours de cette année des lacunes importantes et nombreuses en ce qui concerne la tenue des dossiers, notamment la rédaction de notes évolutives. Nous recommandons au Conseil d'administration de l'Ordre de faire un rappel ou une formation, le cas échéant, sur cette importante dimension de la pratique professionnelle.

Membres du Comité de révision

Murielle PÉPIN, t.s.,
présidente

Gilbert CADIEUX, t.s.,
membre substitut

Robert CLÉMENT, t.s.,
membre

Claire DENIS,
membre nommée parmi les administrateurs
nommés par l'Office des professions

Personnes-ressources

Johanne MARTEL,
secrétaire



Conseil de discipline

Mandat général

Ce conseil, formé en vertu du Code des professions « ... est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent Code, de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi » (art. 116). À cet effet, l'Ordre recourt aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête. **Le Conseil de discipline a siégé pendant 9 jours.**

Nouvelles plaintes reçues

Pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, le conseil a été saisi de sept nouvelles plaintes. Il est à noter que toutes les plaintes ont été déposées par le syndic et pendant cette période aucune plainte privée n'a été déposée.

Note : Le 20 septembre 2008, la greffe a reçu une plainte privée, mais étant donné qu'elle ne remplissait pas les exigences minimales du Code des professions, elle a été refusée avec le consentement de la présidente.

Les activités du Conseil de discipline

Au cours de la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, le Conseil a entendu les dossiers suivants :

Plainte 37-07-006

Les audiences ont eu lieu les 5, 6 et 7 mai 2008 et le 14 juillet 2008, à Québec.

Infractions liées à l'honneur et à la dignité de la profession de la travailleuse sociale, en ce que : *L'intimée, sans motif valable, a retardé de plus de quatre mois la présentation d'un projet d'entente, a démontré un manque de disponibilité et de diligence envers son client, a fait défaut d'inscrire des renseignements dans les dossiers du client et a fait défaut de collaborer avec le responsable de l'enquête;*

Le conseil a pris la décision sur la culpabilité en délibéré le 14 juillet 2008. À ce jour la décision sur la culpabilité est toujours en délibéré.

Plainte 37-07-007

L'audience a eu lieu le 10 juin 2008, à Québec.

Infractions liées à l'honneur et à la dignité de la profession de la travailleuse sociale, en ce que : *L'intimée a procédé à une évaluation de la situation de plusieurs clients et est également intervenue à leurs égards, sans posséder les données suffisantes pour porter un jugement éclairé sur la situation, a omis de respecter le secret de tous renseignements de nature confidentielle obtenus dans l'exercice de sa profession, a procédé à des évaluations et interventions, auprès de clients, contraires aux normes généralement reconnues dans sa profession, a omis d'inscrire au dossier de chaque client, les renseignements prévus au Règlement sur la tenue des dossiers des travailleurs sociaux du Québec.*

Le conseil a pris la décision sur la culpabilité en délibéré, le 10 juin 2008. À ce jour la décision sur la culpabilité est toujours en délibéré.

Plainte 37-08-003

L'audience a eu lieu le 30 juin 2008, à Montréal.

Infractions liées à l'honneur et à la dignité de la profession de la travailleuse sociale, en ce que : *Dans le cadre d'une activité professionnelle, l'intimée assumait le suivi thérapeutique d'un enfant mineur et de ses parents. Pendant la relation professionnelle, l'intimée a entamé une relation amoureuse avec la mère de l'enfant.*

L'intimée a enregistré un plaidoyer de culpabilité par le biais d'une lettre. Le conseil a pris la décision sur la sanction en délibéré. À ce jour la décision sur la sanction est toujours en délibéré.

Membres du Conseil de discipline

Me Diane LAROSE,
avocate et présidente à partir du 29 août 2007

Me France BERGERON,
avocate et présidente pour les dossiers débutés avant le 29 août 2007

Me Maria GAGLIARDI,
avocate et secrétaire du Conseil

Banque des membres

Marianne BRITT, t.s.

Denise COULONVAL, t.s.

Henri DORVIL, t.s.

Yvette GAGNON, t.s.

Lyse GAUTHIER, t.s.

Jeanne MICHAUD, t.s.

Personnes-ressources

Me Richard SILVER, t.s., avocat

Tatiana PETROVA,
secrétaire
(depuis septembre 2008)

Johanne MARTEL,
secrétaire
(avant septembre 2008)



Conseil de discipline (suite)

Plainte 37-06-005

Le conseil s'est réuni les 15 et 16 janvier 2008, le 17 mars et le 17 juillet 2008 pour entendre la preuve et les représentations sur la culpabilité dans ce dossier.

Infractions liées à l'honneur et à la dignité de la profession du travailleur social, en ce que : *L'intimé dans le cadre d'un mandat d'évaluation pour l'homologation d'un mandat d'incapacité a demandé des honoraires non justes et déraisonnables, n'a pas fait preuve de diligence et de disponibilité lors de l'exécution de son mandat et n'a pas agi avec modération en multipliant des actes inappropriés aux besoins de la personne.*

Lors de l'audience du 17 mars 2008, l'intimé a modifié son plaidoyer et a plaidé coupable à tous les chefs reprochés dans la plainte. La preuve et les représentations sur sanction ont été entendues les 17 mars 2008 et 17 juillet 2008.

Le conseil a pris la décision sur la sanction en délibéré le 17 juillet 2008. À ce jour la décision sur la sanction est toujours en délibéré.

Plainte 37-08-005

L'audience a débuté les 16 et 17 février 2009.

Infractions liées à l'honneur et à la dignité de la profession du travailleur social, en ce que : *L'intimé a formulé une évaluation psychosociale sans posséder les données suffisantes pour porter un jugement éclairé sur la situation. L'intimé a omis de sauvegarder son indépendance professionnelle et d'éviter de se placer en conflit d'intérêts et a fait défaut d'inscrire des renseignements dans les dossiers des clients.*

Le conseil a entendu le début de la preuve sur la culpabilité de la partie plaignante, les 16 et 17 février 2009. La suite de la preuve sera entendue les 24 avril, 1^{er} mai et 8 mai 2009.

En conclusion

- Pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 le syndic a déposé sept nouvelles plaintes.
- Le Conseil de discipline a siégé pendant neuf jours. Il y a quatre dossiers qui sont en délibéré. Quant aux autres dossiers, il reste une partie de la preuve à entendre et/ou des dates d'audience à fixer.
- Plusieurs dossiers de la greffe ouverts antérieurement au présent rapport sont en attente d'une décision.

Les décisions rendues

Pour la période concernée, le conseil a rendu deux décisions dont :

- Les deux décisions prononcent la culpabilité d'une intimée;
- Dans l'une des décisions, une sanction est imposée.

Voici le détail des deux décisions qui ont été rendues :

• Dossier 37-05-001

Le 22 janvier 2009, l'intimée a été reconnue coupable de certaines des infractions reprochées. Une date d'audience doit être fixée pour entendre la preuve et les représentations sur sanction.

• Dossier 37-07-005

Lors de l'audience, l'intimée a plaidé coupable aux infractions reprochées à la plainte, suite à quoi une sanction commune a été recommandée. Une décision sur la culpabilité et la sanction a été rendue.

Nombre de recommandations au Conseil d'administration

À la connaissance de la secrétaire du Conseil de discipline, il n'y a eu aucune recommandation faite au Conseil d'administration, suite à une décision rendue.

Nombre de décisions du Conseil de discipline rendues dans les quatre-vingt-dix jours de la prise en délibéré

La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune décision de la part du conseil ayant été rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Nombre de dossiers ou de décisions portés devant le Tribunal des professions et/ou appelé complété

À la connaissance de la secrétaire du Conseil de discipline, il n'y a aucun dossier ou décision devant le Tribunal des professions pour la période concernée.



Paul Parnass, travailleur social (Registered Social Worker), Ontario, professeur (Cybercounseling, Therapy on line), formateur.

Comité d'enquête sur l'utilisation illégale des titres

Mandat général

Le Conseil d'administration de l'Ordre a déterminé le mandat général du Comité d'enquête sur l'utilisation illégale des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial en vertu des articles 188.1, 188.1.2, 188.2 et 188.3 du Code des professions :

« Faire enquête sur toute allégation d'utilisation illégale des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial, déterminer si une infraction a eu lieu et, le cas échéant, amasser les preuves nécessaires, en vertu de l'article 189 du Code des professions et, sur résolution du Conseil d'administration ou du Comité exécutif, intenter une poursuite pénale pour utilisation illégale des titres concernés. »

Mandat spécifique

- Poursuivre l'information et la sensibilisation auprès des employeurs au sujet des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial;
- Encourager les membres de l'Ordre à signaler les infractions dont ils sont témoins;
- Élargir le mandat et les orientations du comité compte tenu de l'encadrement législatif des activités professionnelles réservées aux membres, telles que proposées par le Projet de loi 21 (Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines).

Réalisations 2008-2009

- Dépôt d'une poursuite pénale conformément à l'article 189 du Code des professions;
- Ouverture et traitement de 33 dossiers. 28 dossiers, dont deux ouverts au cours de l'année 2007-2008, ont été fermés au cours de l'année; sept dossiers demeurent ouverts à la fin de l'année.
- Sensibilisation des employeurs relativement aux titres réservés aux membres de l'Ordre.

Poursuite pénale

L'Ordre a intenté une poursuite pénale contre une personne, pour usurpation du titre de travailleur social, conformément à l'article 189 du Code des professions. Le constat d'infraction a été signifié le 9 octobre 2008. La personne ayant enregistré un plaidoyer de non culpabilité, la cause devra être entendue le 11 septembre 2009.

Jugements et amendes

Aucun jugement n'a été rendu portant sur l'usurpation du titre ni amende imposée.

Faits saillants

Provenance des personnes qui ont déposé une plainte en matière d'utilisation illégale de titre	
Membre de l'Ordre	8
Membre du personnel de l'Ordre	14
Bénéficiaire	6
Anonyme	2
Autre	3

L'intervention habituelle de l'Ordre est constituée d'un appel téléphonique suivi par une lettre certifiée à la personne. Dans le cas des journaux, la correspondance par courrier électronique est préconisée pour faciliter la publication rapide d'une précision.

Responsable du dossier d'enquête sur l'utilisation illégale du titre

Me Richard SILVER, t.s., avocat, registraire et conseiller juridique

Personne-ressource

Nathalie FIOLA, secrétaire



Comité d'enquête sur l'utilisation illégale des titres (suite)

Dossiers ouverts en 2008-2009

Désignation par la personne		Désignation par un tiers	
Déclaration verbale	9	Journal	9
Déclaration écrite	4	Document d'un organisme ou d'un établissement	7
Site Internet	3	Livre	1
Total	16	Total	17

L'intervention de l'Ordre a produit les résultats suivants :

- Quatre organismes ou établissements modifient un document;
- Trois journaux publient une précision;
- Une personne modifie un document;
- Un département gouvernemental modifie son site Internet;
- Une personne modifie son site Internet;
- L'insertion d'un encart « erratum » dans un livre;
- Une personne s'excuse par écrit et s'engage à ne plus utiliser le titre professionnel réservé aux membres de l'Ordre;
- Un journaliste s'excuse et s'engage à publier une précision;
- L'envoi à un établissement de la liste des membres y exerçant pour confirmer le statut des personnes occupant des postes de travailleur social;
- Un suivi confirme que l'intervenant n'a pas usurpé le titre professionnel réservé aux membres de l'Ordre;
- Trois personnes nient l'utilisation illégale du titre réservé aux membres de l'Ordre.

Comme l'OPTSQ est un ordre professionnel à titre réservé, la notion de l'exercice illégal ne s'applique pas.

Comité de pratique de la thérapie conjugale et familiale

Mandat général

Le comité peut faire au Conseil d'administration de l'Ordre toute recommandation concernant les titulaires du permis de thérapeute conjugal et familial et leur pratique professionnelle, notamment :

- les conditions et modalités de délivrance de ce permis;
- la formation initiale;
- la déontologie;
- le développement professionnel.

Le comité peut donner son avis au Conseil d'administration de l'Ordre sur tout sujet que ce dernier lui soumet. Le comité contribue au travail d'harmonisation de l'ensemble de la réglementation eu égard au secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale. **Le comité a tenu sept réunions au cours de l'année 2008-2009. De plus, les membres du comité ont participé à plusieurs autres réunions de groupes de travail.**

Mandat spécifique

- Définir les critères d'accréditation des superviseurs par l'OPTSQ, ainsi que les mécanismes requis.
- Apporter sa collaboration et son appui à la réalisation d'une journée de la thérapie conjugale et familiale, dont les orientations seront définies suite aux réunions du sous-comité de travail à ce sujet.
- Maintenir un rôle consultatif pour le développement des liens avec les milieux universitaires qui souhaitent développer un programme de formation en thérapie conjugale et familiale, en définissant avec l'OPTSQ les modalités pour ce faire.
- Diffuser l'information auprès des responsables régionaux, des institutions universitaires et des centres de formation, au sujet du Référentiel de compétences et de formation en thérapie conjugale et familiale par l'organisation de rencontres avec ces diverses instances.
- Collaborer avec les instances appropriées de l'Ordre pour développer des orientations de formation continue pour les thérapeutes conjugaux et familiaux, en lien avec le Référentiel de formation.
- Définir des orientations concernant un projet favorisant la visibilité de la profession de thérapeute conjugal et familial.

Réalisations

- Contribution importante à la définition des orientations de la première journée des thérapeutes conjugaux et familiaux sous l'égide de l'OPTSQ, à l'élaboration et la réalisation de cet événement, ainsi qu'à la rencontre bilan permettant d'identifier les suites à donner;
- Rencontre avec les thérapeutes conjugaux et familiaux responsables des regroupements régionaux à l'OPTSQ;
- Élaboration de critères pertinents pour l'étude des projets de programmes universitaires en thérapie conjugale et familiale (démarche à poursuivre);
- Rédaction d'une lettre demandant le changement d'appellation de l'OPTSQ de manière à inclure la profession de thérapeute conjugal et familial;
- Rencontre avec la conseillère en relations publiques de l'OPTSQ;
- Identification d'un projet de formation continue pour les thérapeutes conjugaux et familiaux à l'intérieur de l'OPTSQ;
- Ébauche d'un projet s'adressant à la population visant une meilleure connaissance de la profession de thérapeute conjugal et familial;
- Poursuite de l'identification des critères relatifs à l'accréditation, par l'OPTSQ, des superviseurs en thérapie conjugale et familiale;
- Publication d'articles dans le bulletin de l'OPTSQ;
- Proposition d'ajouter un nouveau membre, une thérapeute conjugale et familiale anglophone, au comité.

Membres du Comité de pratique de la thérapie conjugale et familiale

Michel LEMIEUX, t.c.f.,
président

Mario CARON, t.c.f.

Ana GONZALEZ, t.c.f.

Piret KOPPEL, t.s., t.c.f.
(depuis mars 2009)

Madeleine LAFERRIÈRE, t.s., t.c.f.

Sylvain NADEAU, t.c.f.

Personnes-ressources

Louise ROBERGE, t.c.f.,
psychologue, chargée d'affaires professionnelles
en thérapie conjugale et familiale

Lucie ROBICHAUD,
secrétaire



Comité de la médiation familiale

Mandat général

Le mandat du comité est d'étudier les demandes d'accréditation à titre de médiateur familial conformément au Règlement sur la médiation familiale (L.R.Q., c. C-25, a. 827.3) et de faire des recommandations au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) à cet égard. Le cas échéant, le comité est chargé également de faire des recommandations quant à la prolongation de l'accréditation avec engagement du médiateur. **Le comité a tenu cinq réunions au cours de l'année.**

Mandat spécifique pour 2008-2009

- Préparer des recommandations, le cas échéant, sur les projets législatifs et politiques du gouvernement portant sur la médiation familiale.
- Proposer des moyens tangibles pour soutenir les médiateurs actuels et pour assurer la relève.
- Effectuer l'étude du Guide de normes de pratique en médiation familiale à la suite de sa révision par le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF).

Réalisations

Accréditation des membres

Au cours de l'année 2008-2009, les dossiers suivants font l'objet d'une étude du comité relativement à l'accréditation de médiateur familial :

Nombre de dossiers étudiés	
Accréditation avec engagements	13
Accréditation définitive	2
Prolongation du délai (avec ou sans motif)	1
Réactivation de l'accréditation	1
Retrait de l'accréditation	0

Autres réalisations

Sondage des médiateurs familiaux

Au nom du comité, l'Ordre a fait parvenir, en novembre 2008, un sondage d'opinion aux médiateurs familiaux accrédités par l'Ordre. Cette démarche, qui permet au comité de mieux connaître les préoccupations des médiateurs, s'inscrivait dans le cadre du mandat spécifique de proposer des moyens pour soutenir les médiateurs et d'assurer la relève.

Membres du Comité de la médiation familiale

Félix ARSENAULT, t.s.
(depuis juin 2008)

Mélanie BERNIER, t.s.
(depuis juin 2008)

Dominic D'ABATE, t.s.

Marie DESCHAMBAULT, t.s.
(depuis juin 2008)

Alain FREDT, t.s.
(depuis juin 2008)

Jean-Claude PLOURDE, t.s.

Personnes-ressources

Me Richard SILVER, t.s.,
avocat, registraire et conseiller juridique

Lucie ROBICHAUD,
secrétaire

Afin de pouvoir tirer avantage de l'expertise de ses membres dans domaines précis – toujours dans le but de mieux protéger le public – l'Ordre a mis sur pied un certain nombre de comités non statutaires et non dévolus à des mandats administratifs ou légaux. Les mandats et le fonctionnement de ces comités relèvent de la secrétaire et directrice générale. Voici les rapports d'activités de ces comités.

Comité d'étude des programmes universitaires en thérapie conjugale et familiale

Mandat général

Le Comité d'étude des programmes universitaires en thérapie conjugale et familiale a été constitué par l'OPTSQ pour faire l'étude de l'adéquation entre les projets de programmes universitaires, ainsi que les compétences et la formation requises pour l'exercice de la profession de thérapeute conjugal et familial, titre professionnel délivré par l'OPTSQ.

La constitution de ce comité a reçu l'appui du président de l'Office des professions par une lettre adressée au président de l'OPTSQ en mai 2008. Les travaux de ce comité se situant dans un contexte de création de programmes, puisqu'il n'existe pas de formation universitaire au Québec en thérapie conjugale et familiale, des démarches se poursuivent actuellement entre l'OPTSQ et l'Office des professions, notamment pour clarifier davantage l'articulation des mandats dévolus aux diverses instances concernées. En effet, il n'existe pas de précédent dans ce domaine. Le comité, qui a été constitué en septembre 2008, a tenu une première réunion en décembre 2008.

Réalisations

- Présentation au comité du projet de maîtrise en thérapie conjugale et familiale de l'Université McGill par madame Sharon Bond;
- Évaluation préliminaire du projet sommaire de l'Université McGill et de ses orientations globales.

Membres du Comité d'étude des programmes universitaires en thérapie conjugale et familiale

Louise LEMIEUX, t.c.f.,
présidente

Sharon BOND, t.s., t.c.f.,
représentante de l'Université McGill

Dominique DAMANT, t.s.,
représentante de l'Université de Montréal

Johanne DELORME, t.s., t.c.f.

Serge DUMONT, t.s.,
représentant de l'Université Laval

Jean-François NOËL,
représentant du ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Roch PELLETIER, t.c.f.

Personnes-ressources

Louise ROBERGE, t.c.f.,
psychologue, chargée d'affaires professionnelles
en thérapie conjugale et familiale

Lucie ROBICHAUD,
secrétaire



Comité de la formation continue

Mandat général

Le mandat de ce comité est de voir à l'évaluation constante des besoins des membres et des activités offertes en matière de formation continue, de mettre sur pied des programmes de formation qui portent sur les besoins décelés dans le cadre du programme de surveillance de l'exercice de la profession et de faire des recommandations au Conseil d'administration de l'OPTSQ dans le cadre de la politique sur la formation continue. Le comité doit être en lien avec les autres comités de l'Ordre. De plus, il doit s'assurer de la qualité de la formation dispensée. **Le comité a tenu huit réunions du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.**

Mandat spécifique

1. Poursuivre la restructuration de la politique de formation continue en examinant, notamment, sa compréhension par les membres, en vérifiant de la convivialité des outils utilisés (Plan annuel de formation continue et Registre annuel des activités de formation continue) et en apportant les modifications nécessaires.
2. Statuer sur les modalités d'évaluation des connaissances acquises dans les sessions de formation continue.
3. Réviser le formulaire « Évaluation d'une activité de formation continue » qui porte sur l'appréciation des sessions par les participants (niveau de satisfaction en rapport avec divers éléments).
4. Commencer à étudier l'impact du projet de règlement sur les normes d'équivalence et du projet de loi 21 (loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines).

Résumé des activités réalisées

1. Du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} février 2009, 3 600 membres ont fait parvenir leur plan annuel de formation continue à l'OPTSQ. Considérant qu'il s'agit de la première année d'implantation d'une politique de nature incitative, le Comité de la formation continue est satisfait de ce taux de réponse d'environ 50 %.
Une centaine de plans soumis en février et mars 2008 ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Suite à ce travail, quelques modifications ont été apportées aux formulaires (plan et registre) joints aux documents pour le renouvellement de l'adhésion à l'Ordre.
2. Le 9 mai 2008, les membres du comité ont discuté avec les formateurs de modalités d'évaluation des acquis réalisés par les participants dans les sessions de formation continue.
Le comité propose de débiter le développement d'outils d'évaluation des sessions de formation continue obligatoires (*Lois, règlements et normes de pratique : balises pour soutenir l'intervention* et *Rédaction de dossiers : normes et guide de pratique*) et de celles portant sur l'évaluation psychosociale pour les régimes de protection de la personne majeure. Depuis l'automne 2008, le comité poursuit sa réflexion.
3. Le travail de révision du formulaire *Évaluation d'une activité de formation continue*, visant à obtenir l'appréciation des sessions par les participants chemine bien et le nouveau document pourra être utilisé à compter de septembre 2009.
4. Même si le règlement sur la formation continue n'est pas encore en application et que le projet de loi 21 n'a pas encore été adopté, le comité va de l'avant et double l'offre de formation (programme régulier et JAFC) pour répondre à la demande accrue de la part des membres. Pour ce faire, six nouveaux formateurs ont été recrutés et sept nouvelles sessions de formation ont été élaborées. Les membres du comité se sont donc répartis sa tâche afin d'étudier les programmes proposés, les documents à remettre aux participants et l'observation dans les diverses sessions.

Membres du Comité de la formation continue

Gisèle LEGAULT, t.s.,
présidente (jusqu'en décembre 2008)

Kristine VITEZ, t.s.,
présidente (depuis janvier 2009)

Chantal FOURNIER, t.s.

Sonia GALVAO, t.s.

Annie GUSEW, t.s.

Huguette LISBONA-BATSHAW, t.s., t.c.f.

Denise RONDEAU-ROBITAILLE, t.s.

Personnes-ressources

Natalie BEAUREGARD, t.s.,
coordonnatrice, service du développement,
de l'amélioration et du soutien professionnel

Huguette HOULE,
secrétaire administrative



Comité de la formation continue (suite)

Bilan des sessions de formation continue du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	
Sessions de formation dispensées dans l'ensemble des régions dans le cadre du programme régulier	53
Sessions de formation dispensées en établissement	11
Sessions de formation dispensées à la journée annuelle de formation continue (JAFC) du 13 juin 2008	12
Total de sessions de formation dispensées	76
Travailleurs sociaux participants (incluant la JAFC)	1 433
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux participants (incluant la JAFC)	10
Thérapeutes conjugaux et familiaux participants (incluant la JAFC)	12
Nombre total de participants aux sessions	1 455

Répartition régionale des 53 formations dispensées dans le cadre du programme régulier de formation continue	
Région 02 Saguenay/Lac-St-Jean	
Évaluation psychosociale en rapport avec les régimes de protection de la personne majeure (niveau I, 14 hres)	
15 et 16 mai 2008	21 t.s.
Rédaction de dossiers : normes et guide de pratique (14 hres)	
25 et 26 septembre 2008	18 t.s.
Sensibilisation à la théorie de l'attachement et aux troubles de l'attachement chez l'enfant (14 hres)	
30 et 31 octobre 2008	11 t.s.
Région 03/12 Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches	
Évaluation psychosociale en rapport avec les régimes de protection de la personne majeure (niveau II, 14 hres)	
3 et 4 avril 2008	19 t.s.
12 et 13 février 2009	12 t.s.
Évaluation psychosociale en rapport avec les régimes de protection de la personne majeure (niveau I, 14 hres)	
1e et 2 mai 2008	20 t.s.
29 et 30 septembre 2008	20 t.s.
Lois, règlements et normes de pratique : balises pour soutenir l'intervention (14 hres)	
24 et 25 avril 2008	19 t.s.
16 et 17 octobre 2008	11 t.s.
Dilemmes éthiques dans l'intervention auprès des personnes âgées et de leurs proches (7 hres)	
19 septembre 2008	20 t.s.
Intervention brève (14 hres)	
3 et 4 octobre 2008	20 t.s.
Formation à la supervision (niveau I, 14 hres)	
6 et 7 novembre 2008	21 t.s.
Initiation à la thérapie familiale comportementale et cognitive (14 hres)	
13 et 14 novembre 2008	13 t.s. + 1 t.c.f.
Rédaction de dossiers : normes et guide de pratique (14 hres)	
20 et 21 novembre 2008	21 t.s.
Ados, parents et santé mentale : intervention et suivi clinique dans une perspective systémique (14 hres)	
28 et 29 novembre 2008	16 t.s.
Développement de l'enfant et rôle des parents : comprendre pour mieux intervenir (14 hres)	
22 et 23 janvier 2009	13 t.s.
Formation à la supervision (niveau II, 14 hres)	
5 et 6 février 2009	9 t.s.
Évaluation, intervention et prévention en santé mentale adulte (14 hres)	
26 et 27 février 2009	19 t.s.
Expertise psychosociale en matière de garde d'enfants et de droits d'accès (14 hres)	
12 et 13 mars 2009	12 t.s.
Le modèle spatio-temporel intégratif au service du travail social (14 hres)	
19 et 20 mars 2009	20 t.s.



Comité de la formation continue (suite)

Répartition régionale des 53 formations dispensées dans le cadre du programme régulier de formation continue (suite)

Région 05 Estrie

Intervention brève (14 hres)

30 et 31 janvier 2009 18 ts. + 1 t.c.f.

Région 06/13 Montréal/Laval

Intervention brève (14 hres)

4 et 5 avril 2008 21 ts.
7 et 11 novembre 2008 20 ts.
9 et 10 janvier 2009 19 ts. + 1 ts./t.c.f. + 1 t.c.f.

Rédaction de dossiers : normes et guide de pratique (14 hres)

10 et 11 avril 2008 20 ts.
29 et 30 janvier 2009 20 ts.
16 et 17 février 2009 19 ts. + 1 ts. et t.c.f.

Évaluation psychosociale en adoption internationale (17 hres)

17-18 et 19 avril 2008 14 ts. + 1 ts. et t.c.f.

Développer une éthique des relations interdisciplinaires pour établir un véritable contexte de coopération (7 hres)

9 mai 2008 19 ts. + 1 t.c.f.

Évaluation du risque pour la clientèle vivant à domicile (7 hres)

16 mai 2008 20 ts.

Évaluation psychosociale en rapport avec les régimes de protection de la personne majeure (niveau I, 14 hres)

25 et 26 septembre 2008 21 ts.
20 et 21 novembre 2008 20 ts.
4 et 5 décembre 2008 20 ts.
5 et 6 mars 2009 23 ts.
16 et 17 mars 2009 22 ts.

Formation à la supervision (niveau I, 14 hres)

2 et 3 octobre 2008 21 ts.+1 t.c.f.

Évaluation psychosociale en matière de garde d'enfants et droits d'accès (14 hres)

9 et 10 octobre 2008 14 ts. + 1 t.c.f.

Ados, parents et santé mentale : intervention et suivi clinique dans une perspective systémique (14 hres)

17 et 18 octobre 2008 12 ts.

Évaluation psychosociale en rapport avec les régimes de protection de la personne majeure (niveau II, 14 hres)

23 et 24 octobre 2008 17 ts.

Lois, règlements et normes de pratique : balises pour soutenir l'intervention (14 hres)

19 et 20 mars 2009 19 ts. + 1 t.c.f.

Intervention auprès des familles ayant un proche impulsif, intense et instable (7 hres)

31 octobre 2008 17 ts.

Le modèle spatio-temporel intégratif au service du travail social (14 hres)

13 et 14 novembre 2008 19 ts. + 1 t.c.f.

Évaluation psychosociale (14 hres)

27 et 28 novembre 2008 21 ts.
19 et 20 février 2009 20 ts.

Dilemmes éthiques dans l'intervention auprès des personnes âgées et de leurs proches (7 hres)

11 décembre 2008 22 ts.

Devenir gestionnaire : un nouvel horizon professionnel (7 hres)

16 janvier 2009 10 ts.

Formation à la supervision (niveau II, 14 hres)

22 et 23 janvier 2009 17 ts. + 1 t.c.f.

Intervenir dans une situation de stress post-traumatique : sensibilisation à la PNL et au EMDR (7 hres)

6 février 2009 17 ts. + 1 ts. et t.c.f.

Initiation à la thérapie familiale comportementale et cognitive (14 hres)

12 et 13 février 2009 22 ts.

Plan d'intervention et interdisciplinarité (14 hres)

26 et 27 février 2009 19 ts.



Comité de la formation continue (suite)

Répartition régionale des 53 formations dispensées dans le cadre du programme régulier de formation continue (suite)

Région 07 Outaouais

Évaluation psychosociale en rapport avec les régimes de protection de la personne majeure (niveau I, 14 hres)

6 et 7 novembre 2008 16 t.s. + 1 t.s. et t.c.f.

Région 08/10 Abitibi/Témiscamingue/Nord-du-Québec

Intervenir auprès des clients ayant des comportements difficiles à gérer (7 hres)

3 octobre 2008 18 t.s. + 1 t.s. et t.c.f.

Région 09 Côte-Nord

Intervenir auprès des clients ayant des comportements difficiles à gérer (7 hres)

12 septembre 2008 18 t.s.

Nombre de participants aux sessions du programme régulier

(950 t.s. + 6 t.s./ t.c.f. + 9 t.c.f.)

965 membres

Répartition des 11 sessions de formation dispensées en établissement

Évaluation psychosociale en rapport avec les régimes de protection de la personne majeure (niveau I, 14 hres)	CSSS de La Montagne, 1 ^{er} et 2 mai 08 :	15 t.s.
	Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, 3 et 10 juin 08 :	16 t.s.
	CSSS de Rouyn-Noranda, 11 et 12 septembre 08 :	24 t.s.
	CSSS du Sud-Ouest de Verdun, 16 et 17 février 09 :	20 t.s.

Évaluation psychosociale en rapport avec les régimes de protection de la personne majeure (niveau II, 14 hres)	Hôpital Maisonneuve- Rosemont, 17 et 18 juin 08 :	15 t.s.
	CSSS Lucille-Teasdale, 5 et 12 février 09 :	12 t.s.

Rédaction de dossiers : Normes et guide de pratique (14 hres)	CLSC de Saint-Léonard, 23 et 24 octobre 08 :	17 t.s.
	Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, 1 ^{er} et 8 décembre 08 :	13 t.s.+2 t.s. et t.c.f.
	Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), 2 et 9 février 09 :	16 t.s.
	CSSS Jardins-Roussillon, 12 et 13 mars 09 :	23 t.s.
	CSSS de La Montagne, 26 et 27 mars 09 :	20 t.s.

Total de participants en établissement (191 t.s. + 2 t.s. et t.c.f.)

193 membres

Nombre de participants aux 12 sessions de formation dispensées lors de la Journée annuelle de formation continue (JAFC) du 13 juin 2008

Devenir gestionnaire : un nouvel horizon professionnel	19 t.s.
Initiation à la thérapie familiale comportementale et cognitive	30 t.s.
Intervenir dans une situation de stress post-traumatique : sensibilisation à la PNL et au EMDR	29 t.s. + 1 t.c.f.
Développement de l'enfant et rôle des parents : comprendre pour mieux intervenir	26 t.s.
Processus de production du handicap : un modèle de développement humain et de prévention des situations d'exclusion sociale	17 t.s.
Dilemmes éthiques dans l'intervention auprès des personnes âgées et de leurs proches	27 t.s.
Intervenir auprès des familles ayant un proche impulsif, intense et instable	29 t.s. + 1 t.c.f.
L'accompagnement de personnes atteintes du cancer : rencontres profondément transformatrices	23 t.s.
La relation superviseur-supervisé en travail social	18 t.s. + 1 t.s./ t.c.f.
De la souffrance au devenir : aperçu d'une « pratique-dialogique-de-résonnance-identitaire » sous l'inspiration des approches narrative et Écho	22 t.s. + 1 t.s./ t.c.f. + 1 t.c.f.
Identité et opinion professionnelles dans un contexte interdisciplinaire : un défi quotidien possible à relever avec assurance	23 t.s.
Initiation à la thérapie brève orientée vers les solutions	29 t.s.

Nombre de participants (JAFC : 292 t.s. + 2 t.s. et t.c.f. + 3 t.c.f.)

297 membres

Comité de la revue *Intervention*

Mandat général

En concordance avec la mission de l'Ordre qui doit favoriser le maintien et le développement des compétences ou des connaissances des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux, le mandat du comité est de déterminer l'orientation générale de la revue *Intervention*, son contenu professionnel et scientifique et ses modalités de production. Assistés du coordonnateur à la revue, les membres du comité déterminent les thèmes des numéros à venir, sollicitent des articles auprès d'auteurs pour les numéros thématiques et font l'analyse et la sélection des articles soumis pour publication. **Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'année ainsi que plusieurs conférences téléphoniques.**

Mandat spécifique 2008-2009

- Publier deux numéros par année de la revue *Intervention* (300 pages environ) traitant de thématiques particulières sans exclure les articles portant sur d'autres thèmes d'intérêt pour les membres de l'Ordre;
- Offrir un soutien personnalisé pour favoriser et appuyer la participation des membres comme auteurs dans différents types d'articles;
- Offrir occasionnellement des ateliers de formation aux membres intéressés à écrire des articles pour publication;
- Faire la promotion de la revue auprès des regroupements de travailleurs sociaux et de thérapeutes conjugaux et familiaux dans toutes les régions du Québec, incluant professeurs, étudiants, chercheurs, et leur offrir un soutien personnalisé afin de les encourager à soumettre un article;
- Stimuler la réflexion et susciter des débats autour de différents thèmes de la pratique en organisant des activités interactives en lien avec la revue;
- Étudier la faisabilité de publier des recueils d'articles déjà publiés dans la revue autour de sujets précis de manière à rendre plus facilement accessibles ces articles réunis et augmenter le rayonnement de la revue;
- Rendre les articles publiés plus facilement et rapidement accessibles à l'aide de l'indexation complète et continue de la revue et par la publication en ligne des articles afin d'en favoriser l'utilisation par les membres, d'en augmenter le rayonnement auprès des différentes disciplines et autres professions tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec et d'encourager les auteurs à choisir *Intervention* pour fins de publication.

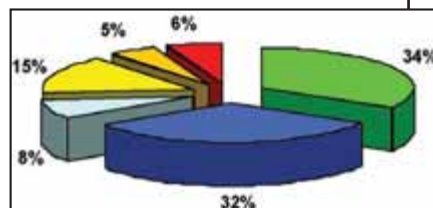
Planification et réalisation des numéros

Deux numéros de la revue *Intervention* ont été publiés en cours d'année pour un nombre total de 290 pages :

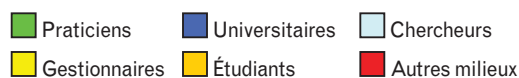
- **Enjeux actuels du travail social et de la thérapie conjugale et familiale**
Juin 2008, numéro 128, 158 pages
- **Jeunesse en difficulté**
Décembre 2008, numéro 129, 132 pages

Le poids des membres de l'Ordre en tant qu'auteurs dans *Intervention*

L'an dernier, l'ensemble des auteurs d'articles était constitué à 35,5 % de membres de l'Ordre. Cette proportion est passée à 61,7 % au cours de la dernière année, ce qui représente une nette augmentation. Ainsi, sur un total de 60 auteurs, 37 étaient membres de l'Ordre. Cette situation s'explique en partie par les efforts de recrutement et par l'attrait des thématiques choisies.



La provenance des auteurs



Membres du Comité de la revue *Intervention*

Nathalie DELLI-COLLI, t.s.,
présidente

Simon ARCHAMBAULT,
étudiant associé

Isabelle CÔTÉ, t.s.

Geneviève PICHÉ, t.s.

Valérie ROY, t.s.

Marie SENÉCAL ÉMOND, t.s.

Claire TRANQUILLE, t.s.

Ghislaine BROSEAU, t.s.,
secrétaire et directrice générale (membre ex-officio)

Membres ayant terminé leur mandat en cours d'année

Linda DUPONT, t.s.

Joan IRVINE-KEEFER, t.s., t.c.f.

Personnes-ressources

André BEAUDOIN, t.s.,
coordonnateur

Isabelle TESSIER,
secrétaire

Comité de la revue *Intervention* (suite)

Réalisations en 2008-2009

Le comité cherche constamment à accroître la participation des membres de l'Ordre en tant qu'auteurs. À cet effet, la revue *Intervention* était présente et bien identifiée au kiosque de l'Ordre lors de la Journée annuelle de formation continue, en juin 2008. Le coordonnateur et deux membres du comité étaient à la disposition des participants pour répondre à leurs questions.

Des activités de liaison ont été réalisées entre les auteurs et des groupes de membres de l'Ordre dans différentes régions. Des auteurs ont été invités comme conférenciers ou animateurs d'atelier à des activités régionales. De plus, à partir du numéro 129 l'adresse courriel d'au moins un auteur est insérée comme adresse de correspondance pour permettre aux lecteurs d'établir plus rapidement et plus facilement des contacts avec les auteurs.

La politique éditoriale et le guide de rédaction contiennent des précisions sur les différents styles d'articles à soumettre et balisent le nombre de pages pour les différents types d'articles. Des ajustements mineurs à leur formulation sont faits au fur et à mesure des besoins constatés par le comité et de suggestions reçues des auteurs et de différentes sources. La version anglaise corrigée pour les auteurs est maintenant disponible.

L'indexation complète des articles de la revue est maintenant terminée après une validation complète de la base des données. L'entrée des données de tous les numéros est complétée. Nous sommes maintenant en mesure d'entrer régulièrement à chaque numéro les données indexées qui seront accessibles dès la parution de chaque numéro. Il reste à terminer l'uniformisation des sommaires de chaque numéro. L'examen des différents systèmes d'indexation externes tant ceux dans lesquels la revue est indexée que d'autres systèmes disponibles devrait être complété au cours des prochains mois.



Comité des pratiques autonomes en cabinet privé ou en milieu de travail

Mandat général

Le mandat de ce comité est d'émettre des avis au Conseil d'administration concernant l'exercice en pratique autonome et de proposer des actions pour la promotion du rôle de la profession dans l'exercice de la pratique autonome. **Le comité a tenu cinq réunions régulières et une Journée annuelle de la pratique autonome.**

Mandats spécifiques pour 2008 - 2009

- rédiger les normes pour l'exercice de la profession de travailleur social en pratique autonome;
- procéder à la nomination d'un groupe de travail pour l'étude de l'ensemble des enjeux relatifs à l'encadrement de la pratique autonome et présenter des recommandations au Conseil d'administration;
- revoir le Guide pour la pratique des travailleurs sociaux exerçant en pratique autonome;
- poursuivre le travail dans le dossier des assurances tant de façon collective qu'individuelle;
- promouvoir l'exercice de l'intervention psychosociale en milieu de travail;
- apporter des mesures de soutien, d'aide et d'encadrement professionnel aux travailleurs sociaux et aux thérapeutes conjugaux et familiaux débutant en pratique autonome;
- informer le public sur les différents services offerts par les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux en cabinet privé et en milieu de travail.

Réalisations

1. Reconnaissance des compétences et services offerts par les travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux pour le remboursement des honoraires par les compagnies d'assurances.

Dossier des assurances

- Élaboration d'un coffre à outils pour les membres travailleurs sociaux ou thérapeutes conjugaux et familiaux en pratique autonome comprenant notamment des lettres types, une attestation certifiée de l'adhésion des membres à l'Ordre, un dépliant promotionnel, des reçus personnalisés et standardisés, une liste des principaux assureurs.

Reçu standardisé avec le logo

- Mise en vente des reçus aux membres travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux en pratique autonome.

Distribution de dépliants promotionnels sur les compétences et les services offerts aux membres travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux en pratique autonome.

2. **Fonds dédié à la reconnaissance de la pratique autonome** des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux par les régimes d'assurances collectives ou individuelles. Environ 550 membres ont volontairement contribué à ce fonds, pour un total de 27 590 \$.

3. **Création de quatre groupes de travail :**

Groupe de travail sur l'encadrement de la pratique autonome permettant d'étudier l'ensemble des enjeux relatifs à l'encadrement de la pratique autonome;

Groupe de travail pour la mise à jour du Guide pour la pratique des travailleurs sociaux exerçant à leur propre compte;

Groupe de travail sur l'identité et la définition du travailleur social et thérapeute conjugal et familial en pratique autonome;

Groupe de travail sur les normes de la pratique autonome propres à l'exercice de la profession de travailleur social en pratique autonome afin de présenter des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre.

4. **Journée annuelle de la pratique autonome (JAPA) 28 novembre 2008**

Cet événement vise à rassembler les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux exerçant en pratique autonome afin de s'adapter et répondre à leurs aspirations. Cette journée a été un franc succès. La majorité des participants nous ont signifié leur haut niveau d'appréciation.

Membres du Comité des pratiques autonomes en cabinet privé ou en milieu de travail

Yolanda SABETTA, t.s., t.c.f.,
présidente

Amada AVILÉS, t.s.

Céline FILIATRAULT, t.s.

Ermelinda IASENZA, t.s.

Monique LAPOINTE, t.s.

Josée MORISSETTE, t.s.

Sylvain NADEAU, t.c.f.

Personnes-ressources

Ghislaine BROSEAU, t.s.,
secrétaire et directrice générale

Johane BERGERON,
conseillère en relations publiques

Rose-Myrène DORIVAL,
secrétaire

Comité de la pratique en protection de la jeunesse

Mandat général

Le mandat de ce comité est d'émettre des avis sur les besoins cliniques et organisationnels liés à l'identité professionnelle et à la compétence des travailleurs sociaux en protection de la jeunesse et de proposer des actions pour la promotion du rôle des travailleurs sociaux en centres jeunesse et de faire des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre.

Le comité a tenu six réunions régulières et deux conférences téléphoniques.

Mandats spécifiques

1. Rédiger un document de référence tenant compte de la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse et Loi de la modernisation du système professionnel en santé mentale et en relations humaines qui précisera, entre autres, le rôle des travailleurs sociaux;
2. Faire reconnaître la compétence des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux exerçant en protection de la jeunesse;
3. Maintenir une disponibilité pour assumer des mandats ad hoc en réaction à des demandes ponctuelles ou à des événements d'actualité touchant le mandat général.

Réalisation de mandats

Le comité s'est consacré en priorité à la rédaction du document de référence sur la pratique des travailleurs sociaux en protection de la jeunesse. Ce mandat est complété et le document, *La pratique professionnelle des travailleurs sociaux en protection de la jeunesse*, sera déposé au Conseil d'administration de l'OPTSQ le 17 juin 2009 en vue de son adoption.

Reconnaissance de la compétence des travailleurs sociaux en protection de la jeunesse

Les membres ont poursuivi quelques activités pour faire reconnaître la compétence des travailleurs sociaux en protection de la jeunesse de façon ponctuelle. Un membre a présenté des communications dans le cadre de six colloques interdisciplinaires, dont trois d'envergure internationale, incluant une participation au Congrès de l'ACJQ. Deux autres membres ont participé à deux colloques, dont celui de l'ACJQ.

Mandat ad hoc

Les membres du comité ont recommandé que l'OPTSQ adhère à la Ligue sur le bien-être des enfants du Canada, afin de nourrir leur réflexion. Ils se sont aussi tenus informés de l'évolution de la modernisation du système professionnel afin d'en tenir compte dans leurs travaux.

Conclusion

Le comité termine la deuxième année de son second mandat. Son rôle demeure pertinent à un moment où il faut affirmer clairement l'apport spécifique des travailleurs sociaux dans ce champ de pratique. Un mandat important vient d'être complété avec la production du document *La pratique professionnelle des travailleurs sociaux en protection de la jeunesse*. Ce document vient couronner le travail amorcé au cours des quatre dernières années, notamment avec la participation aux consultations entourant l'adoption de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse.

Membres du Comité de pratique en protection de la jeunesse

Michèle BROUSSEAU, t.s.,
Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire,
présidente

Gustave BOURSIQUOT, t.s.,
Les Centres jeunesse de l'Outaouais

Michelle FRENETTE, t.s.,
Centre jeunesse Gaspésie/les Îles

Jocelyn LABBÉ, t.s.,
Centre jeunesse et de la famille Batshaw

Isabelle LAVOIE, t.s.,
Centre jeunesse Montérégie

Amélie MORIN, t.s.,
Association des centres jeunesse du Québec
(jusqu'en juin 2008)

Personnes-ressources

Marie-Lyne ROC, t.s.,
chargée d'affaires professionnelles
(à partir du 24 janvier 2008)

Sara VEILLEUX,
secrétaire
(jusqu'en septembre 2008)

Valérie TENGUEU MOTSO,
secrétaire
(à partir de septembre 2008)



Comité de la pratique en centre de santé et de services sociaux

Mandat général

Le mandat de ce comité est d'émettre des avis sur les besoins cliniques et organisationnels liés à l'identité professionnelle et la compétence des travailleurs sociaux en Centre de santé et de services sociaux (CSSS), de proposer des actions pour la promotion du rôle des travailleurs sociaux en CSSS et de faire des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre.

Le comité s'est réuni à deux reprises durant l'année.

Mandats spécifiques

1. Dresser le portrait de la pratique des travailleurs sociaux dans les Centres de santé et de services sociaux (CSSS);
2. Poursuivre les travaux par un sondage à l'automne 2008 et tirer les conclusions d'ensemble.

À sa réunion du 8 septembre 2008, le comité a convenu de proposer au Conseil d'administration de l'Ordre de :

- modifier son mandat général pour celui mentionné ci-dessus;
- changer la dénomination du comité pour qu'il devienne : *Comité de la pratique en Centre de santé et de services sociaux* étant donné que le nouveau mandat de ce dernier vise particulièrement les travailleurs sociaux en CSSS.

Ces modifications furent adoptées par le Conseil d'administration du 19 septembre 2008.

De plus, le comité a procédé à l'analyse des résultats du sondage en ligne du printemps 2008 traitant de l'impact de la restructuration du réseau sur la pratique professionnelle. Par la suite, le comité a pris connaissance d'une première version du rapport préparé par le président du comité à partir des résultats du sondage.

Le comité a également préparé un questionnaire modifié pour le dernier sondage en ligne d'octobre à décembre 2008. L'objectif est maintenant de mesurer l'impact clinique de la réforme structurelle auprès des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux.

Le 22 janvier 2009, le comité s'est réuni pour constater que des difficultés informatiques importantes réduisaient l'utilisation possible des résultats au tiers des réponses exprimées. L'analyse des données recueillies a cependant permis aux membres du comité de s'orienter vers l'ajout d'une dernière opération de collecte de données auprès des membres de l'Ordre travaillant en CSSS.

Le comité a suivi la recommandation de son président et a décidé d'organiser quatre groupes de discussion dans autant de CSSS représentatifs de la réalité (urbain/région, avec ou sans centre hospitalier) en septembre 2009. L'analyse de ces données à l'automne 2009 permettra d'achever un rapport d'ensemble pour le Conseil d'administration de l'Ordre de décembre 2009.

Membres du Comité de la pratique en centre de santé et de services sociaux

Claude LARIVIÈRE, t.s.,
président

Thérèse EUSTACHE, t.s., t.c.f.

Marie-Andrée LARAMÉE, t.s.

Micheline MOREAU, t.s.

Thérèse VIEL, t.s.

Personnes-ressources

Ghislaine BROUSSEAU, t.s.,
secrétaire et directrice générale

Rose-Myrène DORIVAL,
secrétaire

Comité d'éthique

Mandat général

Le mandat de ce comité est de développer et de soutenir la réflexion éthique et déontologique autour des champs d'études et d'intervention des professions de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial. **Le comité a tenu six réunions durant l'année visée.**

Mandats spécifiques

1. Soutenir l'intérêt chez les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux pour l'analyse et la compréhension des enjeux déontologiques et éthiques qui sont en lien avec les champs d'études et d'activités des professions.
2. Soutenir les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux dans leurs initiatives pour actualiser et s'approprier la réflexion éthique et déontologique dans leurs pratiques professionnelles.
3. Participer aux prises de positions de l'OPTSQ en collaboration, le cas échéant, avec les comités de l'OPTSQ.

Activités réalisées

Soutien à la réflexion éthique et déontologique

Le comité a jugé important de rappeler aux membres de l'OPTSQ l'existence du document *L'éthique et les travailleurs sociaux : éléments de réflexion et guide de délibération (2007)* afin de les encourager à l'utiliser et à se l'approprier dans leur pratique professionnelle. À cet égard, un court texte résumant le document a été publié dans la chronique du service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel du bulletin no 107 de l'Ordre, hiver 2009.

Les membres du comité ont décidé de présenter une session de formation dans le cadre des journées annuelles de formation continue qui auront lieu les 18 et 19 juin 2009. Ils souhaitent utiliser cette modalité pour favoriser et alimenter la réflexion des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux sur les enjeux éthiques qui émergent des pratiques dans un contexte de transformation tel qu'il existe dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Collaboration avec les autres comités de l'OPTSQ et les autres dossiers en lien avec l'éthique

Le comité s'est penché sur des avis professionnels présentés par le service de développement, de l'amélioration et du soutien professionnel de l'OPTSQ.

Les membres du comité ont sollicité les membres du Comité jeunesse de l'OPTSQ pour recueillir leurs témoignages comme jeunes praticiens sur des enjeux qui les touchent dans l'exercice de la profession. Ces consultations permettront de mettre en lumière les enjeux éthiques des jeunes praticiens et d'orienter la réflexion et la délibération lors de la session présentée aux Journées annuelles de formation continue le 19 juin 2009.

Membres du Comité d'éthique

Danielle LEBLANC, t.s.,
présidente

Josée CHÉNARD, t.s.

Rose-Marie CHIASSE, t.s.

Josée GRENIER, t.s.

Karine MICHEL, t.s.

Michèle PAQUETTE, t.c.f.

Personnes-ressources

Marie-Lyne ROC, t.s.,
chargée d'affaires professionnelles

Valérie TENGUEU MOTSO,
secrétaire



Comité jeunesse

Mandat général

Le mandat de ce comité est de formuler des avis relatifs aux questions ou problèmes touchant les jeunes travailleurs sociaux et participer à l'élaboration de solutions, de proposer des activités pouvant faciliter l'intégration des jeunes travailleurs sociaux à la profession et de soumettre des recommandations au Conseil d'administration. **Le comité a démarré à l'automne 2008. Quatre rencontres ont eu lieu avant le 1^{er} avril 2009.**

Activités réalisées

Démarrage

Tout d'abord, les membres du comité se sont familiarisés avec la structure et le fonctionnement de l'OPTSQ. Ils ont rencontré Claude Leblond, t.s., président de l'Ordre. Ils ont échangé sur leurs expériences lors de leur entrée sur le marché du travail ainsi que sur leurs questionnements, besoins et intérêts en tant que jeunes professionnels. Même si plusieurs éléments communs ressortaient, les membres du comité ne voulaient prétendre être représentatifs de leur groupe de pairs. Ils ont donc pensé qu'un sondage permettrait de donner un portrait plus complet et plus juste des préoccupations des jeunes praticiens de l'Ordre.

Sondage

Des membres du comité élaborent un sondage qui s'adressera aux travailleurs sociaux qui cumulent une expérience de pratique de cinq ans ou moins. L'objectif vise à cerner les défis auxquels ils sont confrontés et à explorer des solutions. Le sondage permettra également de vérifier l'intérêt des membres pour certaines activités.

Participation à un colloque étudiant et élaboration d'un dépliant

Le comité désirait fortement établir des contacts avec les étudiants en service/travail social pour faciliter leur transition de l'université au marché du travail. Deux représentantes du comité (Mary-Dave Guiateu, présidente et Maryse Proulx de la région de Québec) ont participé au Colloque étudiant du 20, 21 et 22 février 2009 à l'Université Laval pour échanger avec les participants et distribuer le dépliant portant sur le mandat du comité.

Liens avec le Comité d'éthique

Les membres du comité sont sollicités par les membres du Comité d'éthique afin de témoigner des enjeux et dilemmes éthiques qui les interpellent en tant que jeunes professionnels. L'information recueillie au cours de la discussion servira à préparer la session de formation continue offerte par le Comité d'éthique le 19 juin 2009.

Membres du Comité jeunesse

Mary-Dave GUIATEU, t.s.,
présidente (Montréal/Laval)

Emmanuelle BEAUDIN, t.s.
(Estrie)

Sonia BOURQUE, t.s.
(Montréal/Laval)

David DAIGLE, t.s.
(Lanaudière/Laurentides)

Sandra DION, t.s.
(Saguenay/Lac St-Jean)

Stéphanie DORÉ, t.s.
(Outaouais)

Amélie DUMONT, t.s.
(Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec)

Sandra FORTIN, t.s.
(Côte-Nord)

Marc-Olivier PAGÉ, t.s.
(Montréal)

Maryse PROULX, t.s.
(Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches)

Marie-Pierre SYNOTT, t.s.
(Bas St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine)

Personnes-ressources

Natalie BEAUREGARD, t.s.,
coordonnatrice, service du développement,
de l'amélioration et du soutien professionnel

Tatiana PETROVA,
secrétaire

Publications, guides et outils cliniques à l'intention des membres

La revue *Intervention*

Numéro 128, juin 2008
Enjeux actuels du travail social
et de la thérapie conjugale et familiale.



Numéro 129, décembre 2008
Jeunesse en difficulté.

Le Bulletin de l'Ordre



Numéro 105, été 2008
Dossier spécial :
Intervenir auprès des
clientèles vieillissantes,
1^{re} partie.



Numéro 106, automne 2008
Dossier spécial :
Intervenir auprès des
clientèles vieillissantes,
2^e partie.



Numéro 107, hiver 2008
Dossier spécial :
La Semaine des travailleuses sociales
et des travailleurs sociaux du Québec, édition 2009.



Guide pour la pratique professionnelle
des travailleuses sociales et des
travailleurs sociaux
en milieu communautaire



Programme du Colloque 2009
de l'Ordre : Oser, Agir!



Programme de formation continue
automne 2008 hiver 2009



Programme de la Journée
annuelle de formation continue
(JAFC) édition 2008



255, BOUL. CRÉMAZIE EST, BUREAU 1000
MONTRÉAL QUÉBEC H2M 1M2
TÉL. : (514) 342-4740
TÉLÉC. : (514) 737-4049

Le 20 mai 2009

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec,

Nous avons vérifié le bilan de l'**Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec** au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Société en nom collectif à responsabilité limitée
Comptables agréés

Par Pierre Léger, CA auditeur

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec



Résultats

Exercice terminé le 31 mars	2009	2009	2008
	Réalisations	Budget (note 3)	Réalisations
Produits			
Cotisations (Annexe A)	2 921 656 \$	2 932 292 \$	2 766 898 \$
Publicité et représentation (Annexe B)	49 835	38 500	43 665
Étude de dossiers	137 227	120 325	128 435
Formation (Annexe C)	361 112	252 048	153 826
Colloques (Annexe D)	44 420	37 150	24 430
Revenus administratifs (Annexe H)	64 531	42 000	49 817
Autres produits (Annexe E)	99 788	25 000	59 124
	3 678 569	3 447 315	3 226 195
Charges			
Comité exécutif	11 494	10 000	11 358
Présidence	178 950	142 788	156 010
Conseil d'administration	28 221	41 000	39 292
Activités régionales	38 988	45 000	39 394
Salaires, sous-traitance et charges sociales	1 550 526	1 555 895	1 324 581
Formation (Annexe C)	205 562	221 096	132 230
Colloques (Annexe D)	62 290	37 150	33 646
Honoraires pour services liés à la profession (Annexe F)	409 522	371 294	429 739
Formation du personnel	14 957	15 000	5 914
Frais de déplacement	158 405	101 755	113 010
Loyer et frais d'occupation	301 435	303 660	286 745
Assurances	6 051	5 000	4 574
Imprimerie	132 523	127 000	133 772
Activités particulières et publicité	55 637	50 000	52 999
Frais de réunions	18 370	10 000	12 791
Papeterie, fournitures de bureau et divers	87 100	82 500	68 039
Location, programmation, informatique et entretien d'équipements	154 596	138 000	134 249
Frais d'envois	94 935	85 000	86 106
Téléphonie	17 140	22 000	20 182
Honoraires professionnels (Annexe G)	9 820	12 000	11 628
Amortissement des immobilisations corporelles	25 801	29 000	25 835
Frais financiers (Annexe H)	51 357	39 500	42 213
	3 613 680	3 444 638	3 164 307
Excédent des produits	64 889 \$	2 677 \$	61 888 \$

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec



Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars

2009

2008

	Investis en immobi- lisations corporelles	Affectés (note 7)	Non affectés	Total	Total
Solde au début	62 051 \$	4 825 \$	492 065 \$	558 941 \$	497 053 \$
Excédent des produits	(25 801)	10 000	80 690	64 889	61 888
Acquisition d'immobi- lisations corporelles	23 660	-	(23 660)	-	-
Solde à la fin	59 910 \$	14 825 \$	549 095 \$	623 830 \$	558 941 \$

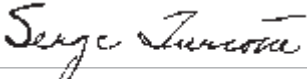


Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Bilan

31 mars	2009	2008
Actif à court terme		
Encaisse	1 835 547 \$	1 546 102 \$
Dépôts à terme, taux de 2,3 % à 4 %, échéant d'avril à novembre 2009	560 745	815 466
Débiteurs (note 4)	105 441	82 347
Stocks de fournitures et de publications	18 838	22 172
Frais payés d'avance	108 850	57 705
	2 629 421	2 523 792
Dépôts à terme , taux de 2,4 % à 4,26 %, échéant en novembre 2010	250 831	-
Immobilisations corporelles (note 5)	59 910	62 051
Total de l'actif	2 940 162 \$	2 585 843 \$
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	246 450 \$	233 643 \$
Produits perçus d'avance	2 042 502	1 742 723
	2 288 952	1 976 366
Apports reportés (note 8)	27 380	50 536
Actifs nets		
Investis en immobilisations corporelles	59 910	62 051
Affectés (note 7)	14 825	4 825
Non affectés	549 095	492 065
	623 830	558 941
Total du passif et des actifs nets	2 940 162 \$	2 585 843 \$

Pour le conseil d'administration

 Administrateur

 Administrateur



Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Flux de trésorerie

31 mars	2009	2008
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits	64 889 \$	61 888 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	25 801	25 835
Amortissement des apports reportés	(52 919)	(14 902)
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 12)	241 681	1 157 767
	<u>279 452</u>	<u>1 230 588</u>
Activités de financement		
Apports reportés	29 763	36 779
Activités d'investissement		
Encaissement de dépôts à terme	1 826 108	1 300 000
Acquisition de dépôts à terme	(1 822 218)	(1 507 081)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 660)	(16 589)
	<u>(19 770)</u>	<u>(223 670)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	289 445	1 043 697
Encaisse au début	<u>1 546 102</u>	<u>502 405</u>
Encaisse à la fin	<u>1 835 547 \$</u>	<u>1 546 102 \$</u>

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Constitution et nature des activités

L'Ordre a été constitué en vertu d'un bill privé le 4 février 1960 et a été reconnu en vertu du Code des professions le 6 juillet 1973.

Conformément à sa mission principale de protection du public, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec veille à la compétence de ses membres. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme à but non lucratif, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses principales activités sont les suivantes :

- a) **Contrôle de la compétence et de l'intégrité de ses membres**
Avant d'admettre un candidat à l'exercice des professions de travailleur social ou de thérapeute conjugal et familial, l'Ordre s'assure qu'il possède la formation, les compétences et les qualités requises. De plus, il veille au maintien de ces compétences en offrant notamment des activités de formation continue.
L'Ordre contrôle l'intégralité et la conduite de ses membres, notamment, en imposant un code de déontologie et en le faisant appliquer au besoin par le syndic et le conseil de discipline.
- b) **Surveillance de l'exercice des professions de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial**
L'Ordre surveille aussi l'exercice des deux professions chez ses membres au moyen, notamment, d'un comité d'inspection professionnelle. Ce comité procède principalement à la vérification de la qualité des services. Il peut aussi recommander au conseil d'administration de l'Ordre d'imposer à un membre un stage, un cours de perfectionnement ou encore la limitation ou la suspension de son droit d'exercice.
- c) **Réglemente l'exercice**
L'Ordre, en conformité avec le Code des professions et les lois professionnelles, adopte et applique divers règlements qui ont principalement pour but de régir l'exercice des professions en vue de protéger le public.

2. Conventions comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2008, l'Ordre a adopté les nouvelles normes comptables suivantes :

- *Normes générales de présentation des états financiers*
Le chapitre 1400 « Normes générales de présentation des états financiers » qui précise que la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation lors de l'établissement des états financiers. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Ordre.
- *Informations à fournir concernant le capital*
Le chapitre 1535 « Informations à fournir concernant le capital », qui établit des normes en matière de communication d'informations sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital d'une entité, des informations quantitatives au sujet des éléments que l'entité considère comme faisant partie de son capital et des indications sur la question de savoir si une entité s'est conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise et, dans la négative, les conséquences de cette inapplication. La note 11 a été ajoutée aux états financiers de l'exercice suite à l'adoption de cette norme.

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Conventions comptables (suite)

Constatation des produits

Les cotisations, approuvées par les membres lors de l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata sur la base de l'exercice auquel elles se rapportent.

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions, contributions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Stocks de fournitures et de publications

Les stocks de fournitures et de publications sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Le coût est établi selon la méthode du coût propre.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme des instruments financiers détenus à des fins de transactions.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Exigences comptables futures

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA a publié des modifications aux normes comptables comprises dans les chapitres de la série 4400 du *Manuel* qui s'appliquent uniquement aux organismes sans but lucratif (OSBL). Les nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le chapitre 4400 a été modifié afin : i) d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets; ii) de préciser que le montant des produits et des charges à comptabiliser et à présenter est le montant brut lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans l'opération en cause; et iii) de rendre les chapitres 1540 « État des flux de trésorerie » et 1751 « États financiers intermédiaires » applicables aux organismes sans but lucratif. Le chapitre 4430 fournit des directives supplémentaires sur l'utilisation appropriée de l'exemption relative au champ d'application pour les petits OSBL. Le nouveau chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par les OSBL qui choisissent de classer leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. L'Ordre appliquera les dispositions de ces chapitres au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2009.



Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2009

3. Budget

Les chiffres présentés sous la colonne « Budget » à l'état des résultats sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par les membres du Bureau.

4. Débiteurs

	2009	2008
Comptes clients	89 921 \$	46 012 \$
Intérêts à recevoir	12 025	23 730
Taxes de vente à recouvrer	3 495	12 605
	105 441 \$	82 347 \$

5. Immobilisations corporelles

	2009		2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	214 739 \$	179 350 \$	35 389 \$
Mobilier et agencement	131 044	106 523	24 521
	345 783 \$	285 873 \$	59 910 \$

6. Avances bancaires

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de 10 000 \$ portant intérêt au taux de base (2,5 % au 31 mars 2009) majoré de 1 %, garantie par un dépôt à terme, renégociable annuellement.

7. Actifs nets affectés

En vertu d'affectations d'origine interne, un montant de 14 825 \$ (4 825 \$ en 2008) doit servir à favoriser la publication d'oeuvres rédigées par les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux.



Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2009

8. Apports reportés

Lors du renouvellement de leur cotisation, les membres qui le désirent contribuent au Fonds dédié à la reconnaissance de l'exercice en pratique autonome des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux. Les apports reportés représentent des ressources non dépensées en honoraires professionnels d'un consultant relativement à ce dossier. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Solde au début	50 536 \$	28 659 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	29 763	36 779
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(52 919)	(14 902)
Solde à la fin	27 380 \$	50 536 \$

9. Engagements

Les engagements de l'Ordre, en vertu de contrats de location-exploitation, échéant d'avril 2012 à octobre 2014 pour les locaux qu'il occupe ainsi que pour du mobilier, s'élèvent à 1 543 992 \$ plus les frais accessoires. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2010	285 261 \$
2011	288 838 \$
2012	276 521 \$
2013	272 416 \$
2014	269 465 \$

10. Instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des comptes fournisseurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

11. Informations à fournir concernant le capital

L'Ordre définit son capital comme étant les actifs nets investis en immobilisations corporelles, les actifs nets affectés et les actifs nets non affectés. L'Ordre n'est pas soumis à des exigences en matière de capital d'origine externe.

En matière de gestion du capital, l'Ordre vise de façon générale à maintenir un capital suffisant pour lui permettre d'atteindre ses objectifs mentionnés à la note 1.

L'Ordre s'assure que les produits seront suffisants afin d'atteindre ses objectifs par son processus budgétaire annuel et ses procédures de gestion.

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec



Notes complémentaires

31 mars 2009

12. Flux de trésorerie	2009	2008
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement		
Actif à court terme, diminution (augmentation)		
Débiteurs	(23 094) \$	(18 102) \$
Stocks de fournitures et de publications	3 334	(6 812)
Frais payés d'avance	(51 145)	(1 337)
Passif à court terme, augmentation		
Comptes fournisseurs et charges à payer	12 807	54 452
Produits perçus d'avance	299 779	1 129 566
	<u>241 681 \$</u>	<u>1 157 767 \$</u>



Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars	2009	2008
Annexe A – Cotisations		
Régulières	2 945 362 \$	2 790 981 \$
Office des professions	188 753	156 479
Assurance responsabilité professionnelle	219 687	227 559
	<u>3 353 802</u>	<u>3 175 019</u>
Remises		
Office des professions	188 753	156 479
Conseil interprofessionnel du Québec	23 706	24 083
Assurance responsabilité professionnelle	219 687	227 559
	<u>432 146</u>	<u>408 121</u>
	<u>2 921 656 \$</u>	<u>2 766 898 \$</u>
Annexe B – Publicité et représentation		
Services publicitaires	40 500 \$	38 240 \$
Abonnements	6 173	4 459
Publications	3 162	966
	<u>49 835 \$</u>	<u>43 665 \$</u>
Annexe C – Formation		
Produits	361 112 \$	153 826 \$
Charges		
Déplacements	48 274	39 755
Honoraires	117 690	55 646
Publications	39 598	36 829
	<u>205 562</u>	<u>132 230</u>
Résultats nets	<u>155 550 \$</u>	<u>21 596 \$</u>
Annexe D – Colloques		
Produits	44 420 \$	24 430 \$
Charges	62 290	33 646
Résultats nets	<u>(17 870) \$</u>	<u>(9 216) \$</u>



Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars	2009	2008
Annexe E – Autres produits		
Contribution – reconnaissance de l'exercice en pratique autonome	52 919 \$	14 902 \$
Revenus de placements	29 513	44 222
Contribution à la formation et à la recherche	10 000	-
Amendes	7 356	-
	99 788 \$	59 124 \$
Annexe F – Honoraires pour services liés à la profession		
Services juridiques – syndic et discipline	116 149 \$	131 175 \$
Inspecteurs	83 690	84 958
Syndics adjoints	38 920	46 880
Bureau du syndic	14 723	19 163
Secrétaire de discipline et autres	51 194	54 324
Coordonnateur de la revue <i>Intervention</i>	33 395	35 033
Traducteurs, réviseurs et autres	6 042	14 428
Consultant – affaires professionnelles	12 490	28 876
Consultant relatif au dossier de la reconnaissance de l'exercice en pratique autonome	52 919	14 902
	409 522 \$	429 739 \$
Annexe G – Honoraires professionnels		
Vérificateurs	9 820 \$	11 110 \$
Divers	-	518
	9 820 \$	11 628 \$
Annexe H – Revenus administratifs – résultats nets		
Produits – revenus administratifs	64 531 \$	49 817 \$
Charges – frais financiers	51 357	42 213
	13 174 \$	7 604 \$



Notre mission

Dans le cadre de son mandat de protection du public et en référence avec la nature du travail social, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec se donne pour mission :

- De s'assurer de la qualité des activités professionnelles de ses membres et de favoriser le maintien et le développement de leurs compétences;
- De promouvoir la mise en place et le maintien de politiques et de services qui favorisent le développement de la justice sociale;
- De défendre les droits des personnes, notamment des individus et des groupes les plus à risque.

Les valeurs de nos professions

Dans leur pratique quotidienne, les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux s'inspirent de valeurs et de principes qui encadrent et définissent leurs professions.

Ces valeurs sont les suivantes :

- Le respect de la dignité de tout être humain, des droits des personnes, des groupes et des collectivités, du principe d'autonomie de la personne, du droit de tout individu en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins, ainsi que les principes de justice sociale.
- La croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer.
- La reconnaissance de la nécessité de percevoir et de comprendre l'être humain en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changements.

Les valeurs de l'Ordre

L'Ordre privilégie l'excellence, la rigueur professionnelle et l'engagement social comme source d'inspiration dans l'ensemble de ses activités afin d'accomplir sa mission. L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres interviennent avec respect.

Crédits

Ce rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Il est rédigé conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, adopté par l'Office des professions du Québec.

Conception, rédaction et réalisation

Service des communications, OPTSQ, 2^e trimestre 2009.

Merci à tous les membres du personnel de soutien de l'Ordre pour leur précieuse collaboration.

Mise en page et impression

Imprimerie Litho SB, Laval, Québec

Photos

Service des communications, OPTSQ, et Alexandre Morin.

Par souci de rationalisation des ressources, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec tire de ce document le nombre minimal de copies papier pour se conformer aux exigences légales. Les rapports annuels de l'OPTSQ sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre à l'adresse suivante : www.optsq.org.

L'HUMAIN. AVANT TOUT.





L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec

255, boul. Crémazie Est
Bureau 520
Montréal H2M 1M2

Téléphone : 514 731-3925
Télécopieur : 514 731-6725
Sans frais : 1 888 731-9420
Courriel : info.general@optsq.org
Site Internet : www.optsq.org